

L'ILLUSTRATION,

JOURNAL UNIVERSEL.



Ab. pour Paris, 3 mois, 8 fr. — 6 mois, 16 fr. — Un an, 30 fr.
 Prix de chaque N^o. 75 c. — La collection mensuelle, br., 2 fr. 75.

N^o 382. VOL. XV. — SAMEDI 22 JUIN 1850.
 Bureaux : rue Richelieu, 60.

Ab. pour les dép. — 3 mois, 9 fr. — 6 mois, 17 fr. — Un an, 32 fr.
 Ab. pour l'étranger, — 10 fr. — 20 fr. — 40 fr.

SOMMAIRE.

Histoire de la semaine. — Chronique musicale. — Courrier de Paris — Notis et études sur les publicistes contemporains (VIII). M. Emile de Girardin. De l'impôt sur le capital. — Chroniques de l'industrie (III), la Justice. — Académie des Sciences morales et politiques, 1^{er} semestre 1850; Eloge de Cabanis. — Chronique de France et de Lyon; Soterrain de Blai-y. — Bibliographie; Variétés. — Revue agricole: Labour à la vapeur.
Gravures: Rejoissances nocturnes à Thon (Suisse) à l'occasion de la réunion du nouveau grand conseil. — Labache dans le rôle de Caliban (de *Tempête*). — La Société d'horticulture au Luxembourg, 2 grav.
 — Les Bous et les macaronis, caricatures par Sio, 10 grav. — Curiosités de l'Angleterre: l'océan et volcans; Cour du bas de la reine; Newgate; Cour du roi; mai et, d'après M. G. Thomas. — Soterrain de Blai-y, 14 grav. — Charroi à vapeur. — Rébus.

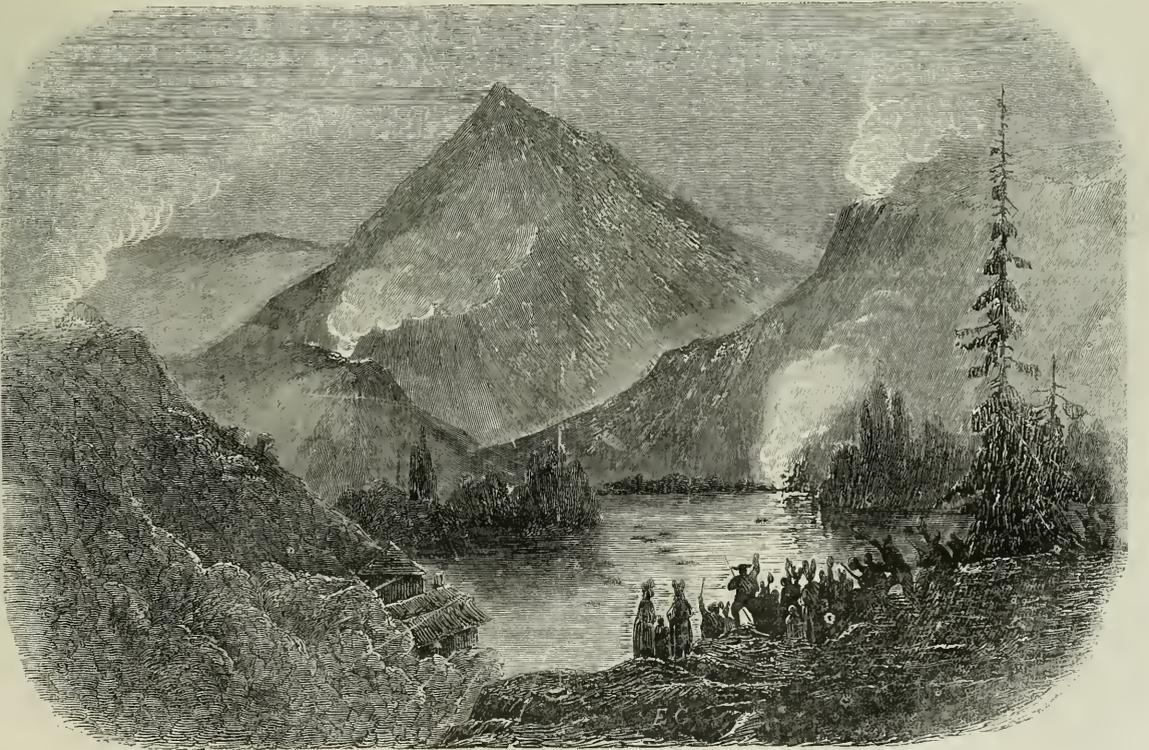
Histoire de la semaine.

Cette semaine n'a été remplie, à l'intérieur, que de bruits, de conjectures, de discussions vides. Les débats parlemen-

taires ont langui jusqu'à faire croire que les partis, après avoir épuisé leur ardeur dans la discussion et le vote de la loi électorale, n'ont plus rien à se demander, rien sur quoi se disputer. Il y a des gens qui trouvent cela fâcheux; nous ne sommes pas de ces gens-là. Nous sommes du parti de la paix, et si nous avons quelquefois médité des meneurs de la politique, c'est que, en notre âme et conscience, ils ne nous ont pas semblé prendre le bon chemin pour nous garantir, soit dans le présent, soit dans l'avenir, la jouissance de ce bien suprême: la paix. Nous n'ignorons pas que des esprits plus clairvoyants que le nôtre, que des politiques qui ont vu venir longtemps d'avance la Révolution de février, et qui en ont eu pour n'importe quoi s'ils ne l'avaient pas vue venir, blâment toute prudente réserve, confondant la prévoyance avec l'espérance, taxant de complaisance avec l'ennemi ce qui n'est pas acte d'adhésion passionnée aux

mesures qui provoquent la réaction en sens opposé à leurs prévisions. On a l'air dire à ces braves: Nous avons fait la guerre avant vous; nous étions très-bravement quand vous débattiez encore; vous nous applaudissiez avant de nous combattre. Si quelqu'un a cherché de son, ce n'est pas nous, c'est vous. Si nous avons mérité votre sévérité d'aujourd'hui, nous ne sommes pas dignes de vos floges d'autrefois; mais comme nous voulons bien vivre avec vous, nous serons désarmés de votre avis. — Que pensez-vous de la situation?

Commençons par la Suisse: un de nos collaborateurs, artiste d'un grand mérite, arrivait à Thon le 11 juin à minuit. Une canonade, des feux sur toutes les crêtes des montagnes, des bateaux sur le lac, des cris, des chants, ces montagnards courant, des Bernécis en grand costume national, annonçaient une grande fête. Quelle était cette fête



Feux et réjoissances nocturnes sur le lac de Thon, à l'occasion de la réunion du nouveau Grand Conseil fédéral, d'après un croquis envoyé par M. Sarrasin.

ainsi célébrée le 41 juin à minuit et le 42 juin après minuit? C'est qu'à ce moment précis expiraient les pouvoirs politiques du gouvernement fédéral, et ces réjouissances célébrèrent l'entrée en fonctions du nouveau grand conseil. Voici une nouvelle qui n'alarmera point les susceptibles, et nous espérons que le dessin leur plaira.

Passant à l'Anglisme, nous avons à signaler une série de lésions qui mettent en péril l'existence du cabinet actuel. Le 4 juin, une discussion, dans la Chambre des communes, relative aux droits sur les spiritueux a donné lieu à une proposition de lord Naas, tendant à faire reviser le mode actuel de perception. Cette proposition a été adoptée malgré l'opposition du chancelier de l'échiquier. Mais voici qui est plus grave et il s'agit de l'affaire grecque. M. de Brunow, qui avait protesté contre la solution forcée donnée à Athènes à cette question, a été approuvé par son souverain. D'un autre côté, malgré les assurances de lord Palmerston, la dissidence avec la France a été sur le point d'être. Le 47, lord Stanly y a développé, devant la chambre des lords, sa motion, plusieurs fois renvoyée à la demande au ministère. Cette motion a été adoptée à une majorité de 37 voix. Ceci ne put contrarier que les amis particuliers de lord Palmerston et ceux de ce juif portugais, de ce *Pacifico* qui a failli donner son nom à une guerre; mais qui ne la connera qu'à des papiers de procédure diplomatique. Nous ne pourrions publier que dans le prochain numéro le résultat de ce vote, qui implique néanmoins un changement de ministère.

Avant de sortir de l'Europe, annonçons que les négociations relatives au Holstein ont été rompues de nouveau; que le cabinet de Copenhague a repoussé résolument les propositions, qui étaient, en effet, conçus dans le seul intérêt de la Prusse. Les partisans de la politique prussienne et de l'unité absolue de l'Allemagne jettent en ce moment les hauts cris et accusent d'ambition le Danemark, qui ne veut pas se laisser couper en morceaux. Voilà l'histoire et le justice de l'intérêt.

Les journaux américains s'occupent toujours de l'expédition avortée contre Cuba. Il ne paraît pas que cette entreprise soit abandonnée; elle pourrait revenir par suite des hostilités déclarées entre l'Espagne et les États-Unis, à cette occasion. Ce ne serait plus alors une invasion de pirates, ce serait une conquête pour compenser les frais de la guerre. — La question de l'esclavage et de la Californie n'a pas fait un pas, bien qu'elle soit mise en discussion dans toutes les séances du sénat de Washington. Le nombre des émigrants qui se dirigent sur la Californie, en traversant les Prairies, ne cesse d'augmenter; mais les maladies, le choléra et les Indiens leur font une guerre déplorable. Le mois de mai a vu débarquer à New-York 45,918 émigrants venus d'Europe pour chercher fortune dans le Nouveau-Monde, qui ne la trouveront que dans l'autre monde. — Le choléra règne toujours au Mexique, où il fait de cruels ravages.

Les journaux de Hong-Kong, reçus jusqu'à la date du 23 avril, arrivés en Europe en cinquante-deux jours, donnent des détails intéressants sur l'avènement du nouvel empereur et sur ce qui touche à la politique intérieure de l'empire chinois. Le dernier édit de l'empereur défunt semble le testament d'un bon monarque d'Europe; on dirait que ce Chinois a fait son éducation dans les discours constitutionnels que le néologisme a baptisés du titre burlesque de discours du trône. Un tel édit est celui des Chinois, qui ont tout inventé, sont les inventeurs de la Charte; mais on finit par voir que les empereurs chinois ne parlent ainsi qu'après leur mort, pour rendre la besogne plus difficile à leur héritier.

Nous avons dit que la représentation nationale avait dormi cette semaine; c'est le moment de le prouver. M. de Larochefoucauld a pourtant failli la réveiller dans la séance du 43, en venant veugler, contre un orateur de la Montagne et contre l'histoire, le nom de Georges Cabanac. Un orateur de la Montagne a voulu profiter de l'occasion pour relever également les morts faibles dont il descend. On a vu le moment où l'histoire et la conscience du genre humain allaient recevoir une léflétrure. M. Dupin a renvoyé les plaideurs dos à dos, et chacun resta avec ses saints. Cette esarmouche précédait le vote de la loi sur les blessés de juin, qui a été finalement adoptée à la majorité de 164 voix contre 97. La veille, ainsi que nous l'avons dit, l'Assemblée avait repoussé le projet concernant les blessés de février; elle a repoussé également une proposition de M. Ségur d'Aneuseau conçue dans un sentiment approuvé de la majorité, mais inopportune, ainsi que le déclarent nos amis politiques; ce qui veut dire qu'il faut attendre. Il s'agit de récompenser les soldats blessés dans les journées de février.

L'Assemblée a déclaré ensuite qu'elle passerait à la troisième délibération sur la proposition de M. le général de Gramont, tendant à mettre un terme aux mauvais traitements exercés contre les animaux. Les bouchers n'ont qu'à se bien tenir.

Cette séance a fini par la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Pascal Duprat, relative à la nomination du conseil général du département de la Seine, repoussée par 376 voix contre 193. Nous ne savons si vous remarquerez le chiffre des représentants présents: 376 et 193 = 570; c'est donc environ 181 repré sentants qui ne reviennent pas à la fin du mois pour élargir. Mais il en reste assez pour les séances suivantes. Le 15 en est la 1^{re}, la séance a duré trois quarts d'heure, non pas faute de travail à l'ordre du jour, mais faute de rapports préparés ou d'études suffisantes de la part des ministres. On a voté alors sans discussion diverses propositions a soumettre à une nouvelle délibération, et de faitivement, sans phrases, un projet relatif aux compléments annuels concernant le service des ponts et chaussées, un projet fixant l'heure d'ouverture des bureaux de douanes, un projet concernant les apprêts et les bâtiments à vapeur. Cet exercice d'assis et levé était continué, et n'a duré non seulement que le temps nécessaire pour ne pas fatiguer les acteurs.

C'est qu'ils devaient jouer de nouveau la pièce le lendemain 45. L'Assemblée a voté d'abord un crédit extraordinaire de 300,000 fr. pour diverses réparations dans le parc de Versailles. Puis, après quelques autres mouvements pour des pères en considération, on s'est mis à faire des rapports de pétition; on s'est moqué des pétitionnaires, et vraiment il y avait matière; on n'a pu rien, on a beaucoup causé, puis on s'est quitté sans envie de se revoir.

On s'est revu pourtant lundi, mais on s'est quitté bientôt faute d'air ou à se dire. Ainsi à son fait mardi après avoir commencé la troisième délibération sur les caisses de retraite des ouvriers. Le maximum de la retraite est fixé définitivement à 60 fr., et le système des pères, même réduit à 10 fr., ainsi qu'on l'avait proposé, n'a pu triompher de la décision de la majorité.

A la fin de la séance, l'Assemblée a rejeté l'article 4^{er} de la proposition de M. Nadaud sur les travaux publics, amendée par la commission; ce qui entraîne du même coup le rejet de la proposition elle-même. On sait que cette proposition avait pour objet d'appliquer aux travaux exécutés pour le compte des départements et des communes les dispositions du décret du 15 juillet 1848 sur les associations ouvrières, en d'autres termes de dispenser ces travaux de la condition de l'adjudication (ce qui est contraire à la loi sur le régime municipal), et de dispenser ensuite les associations ouvrières elles-mêmes de la condition du cautionnement (qui est la garantie de la solvabilité des entrepreneurs et de la bonne exécution des travaux). M. Baroche, en l'absence du ministre des travaux publics, a combattu la proposition; nous répétons que l'article 1^{er} a été rejeté à une faible majorité. Les auteurs de cette proposition, venant à la charge le lendemain, demandaient que les ouvriers associés fussent admis à concourir à des entreprises autres que celles qui dépendent exclusivement du ministère des travaux publics; par exemple, à celles qui font exécuter les administrations départementales et municipales. Ils avaient combiné un ensemble de mesures répondant à cette disposition; mais l'Assemblée, après un discours de M. Léon Faucher, a rejeté le dimutif comme elle avait, la veille, rejeté la proposition principale.

Un milieu de la séance de mardi, la commission sur les élections du Bas-Rhin a fait son rapport, et l'élection de M. Girardin a été validée.

L'Assemblée s'est occupée mercredi d'une proposition de M. d'Adelswail, ayant pour objet d'assujettir à un impôt annuel les intérêts et les dividendes produits par les capitaux engagés dans les banques et dans les compagnies industrielles et commerciales. Cette proposition a été combattue par MM. Chégaray et B-nois-d'Azay, et triée à la majorité de 330 voix contre 264. Il n'a pas été difficile aux adversaires de la proposition de montrer qu'elle était vague, qu'elle était injuste, puisqu'en frappant certains capitaux elle épargnait les autres; en un mot, qu'elle n'avait pas de sens ou qu'elle devait aboutir à l'impôt sur le revenu. Or, l'Assemblée ne semble pas pressée d'établir l'impôt sur le revenu; il est vrai qu'elle ne l'est sans doute pas davantage de décréter l'impôt unique sur le capital. L'Assemblée peut avoir raison dans ces deux cas; mais il est certain que l'Assemblée n'est jamais assés pressée de faire ce de défaire. La vieille maxime de Chaucer: « Il n'y a de nouveau que ce qui a vieilli » a été inventée pour elle.

Faut-il rappeler maintenant tout ce qui a fourni matière à la polémique de nos journaux à la dotation de M. le président de la République; la maladie de plus en plus sérieuse et la fin prévue de S. M. Louis-Philippe; le voyage à Saint-Léonard de ses anciens ministres pour lui rendre un dernier hommage, voyage assimilé par quelques-uns au pèlerinage de Blagay-Square, et qui doit amener, comme juste compensation, sinon comme légitimes représailles, un voyage à Frohsdorf. Nous aimons mieux finir par une citation de M. de Châteaubriand.

« Le pays usé, qui n'entend plus rien, a tout souffert. Il est à peine un homme qu'on ne puisse opposer à lui-même. D'année en année, de mois en mois, nous avons écrit, dit et fait tout le contraire de ce que nous avons écrit, dit et fait. A force d'avoir à rougir, nous ne rougissons plus; nos contradictions s'échappent à notre mémoire, l'un les sent multipliées. Pour en lier, nous prenons le parti d'affirmer que nous n'avons jamais varié, ou que nous n'avons varié que par la transformation progressive de nos idées et par notre compréhension éclairée des temps. Les événements si rapides nous ont si promptement vieillis, que quand on nous rappelle nos gestes d'une époque passée, il nous semble que l'on nous parle d'un autre homme que de nous; et puis avoir varié, c'est avoir fait comme tout le monde. »

Nous ajouterons une nouvelle qui ne sort pas de l'épave à titre d'épave. L'Illustration a publié dans son tome VI, page 4, une notice accompagnée du portrait d'un vétéran qui vient d'être reçu aux Invalides à l'âge de 126 ans. Ce vieillard avait eu de 40 à 50 ans quand les plus vifs généraux de notre première révolution qui survivent venaient au monde; il était trop vieux pour servir avec eux lorsqu'ils entrèrent dans la carrière. Cet homme a vu passer, dit-on les journaux, une dizaine de gouvernements. Il ne lui a manqué que le génie de Marivaux pour être le plus grand politique de ce temps-ci, et c'est heureux pour lui; car il mourrait de rieur en écoutant et en lisant ce qui se dit et ce qui s'écrit. Kolombo-ké, c'est le nom de notre ultra-centenaire, n'a pas l'air de savoir que les partis ont des regrets et des espérances, et que nous travaillons en ce moment pour l'éternité.

Chronique musicale.

Pendant que la musique française envahit les Trois-Royaumes, comme on le voit par la chronique de la semaine dernière, nos départements s'adonnent avec émanation aux fêtes musicales à la mode anglaise. Le festival s'épa-

nouit radieux dans nos provinces. Nous pouvons aujourd'hui vous donner des nouvelles de quelques-unes de ces solennités, dont l'éclat et le résultat ont été des plus brillants. Nous commençons par Angers, où trois journaux musicaux viennent de s'accomplir glorieusement. La première a été consacrée à l'exécution de la messe que M. Niedermeyer composa l'an dernier pour la fête de sainte Cécile; nous avons, en temps et lieu, signalé le bel effet qu'elle produisit à l'église Saint-Eustache. À Angers, l'effet n'a pas été moins bon. Néanmoins, on n'a pas en fait en termes choisis et nous le croyons sans peine. Un concert spirituel, dont le programme était magnifique, a occupé la seconde journée. Nous remarquons dans ce programme des fragments de la symphonie en la de Beethoven, de l'oratorio de la *Création* d'Haydn, du *Stabat Mater* et du *Miserere* de Rossini, et parmi les exécutants, les noms de MM. Alexis Dupont, Géraldy, Barbot, de mesdames Dobré, Barbot et Montjoy, pour la partie vocale; de MM. Croisilles, Leroy, Pâquis, Brunot, Rignault, Marzoli, Remédée et Léon Ruyner, pour la partie instrumentale. Ces artistes sont tous connus, et très-honorablement, à Paris. Nous sommes donc bien sûrs que les applaudissements qui leur ont été prodigués étaient parfaitement légitimes. Enfin, la troisième journée a été toute remplie par la musique profane ou dramatique. C'étaient des fragments des *Huguenots*, de *Guido* et *Ginevra*, du *Prophète*, etc. À la suite de cette journée, et sans doute alléchés par le fragment du *Prophète* qu'ils verraient d'entendre, un certain nombre de nos membres auteurs de ces congrès musicaux ont projeté de venir tous ensemble à Paris, afin de connaître et de savoir comme il faut la partition entière de Meyerbeer. Ce nombre s'est bien vite élevé à près de quatorze cents, et lundi dernier, on lisait en tête de l'affiche de l'Opéra ces mots imprimés en gros caractères: « Spectacle demandé par le concert musical de la ville d'Angers. Le lundi matin, à l'Opéra Comique, était parée de la même phrase: « Messieurs, mesdames d'Angers se sont donc donné le régal des deux nouveautés musicales évoquées, tout à deux si remarquables chacune dans son genre: le *Prophète* et le *Songe d'une nuit d'été*. » Ainsi s'est terminée ce splendide festival. Nous ne devons pas omettre de dire que le plaisir n'en était pas le seul attrait, mais qu'il avait aussi pour but la bienfaisance. Le bénéfice de cette fête a été réparti par égales portions entre les pauvres de la ville d'Angers, la caisse de l'Association des artistes musiciens et les familles malheureuses des victimes de l'affreux désastre dont Angers fut la scène le théâtre.

A peu près en même temps que le festival d'Angers avait lieu, l'Association musicale de l'Ouest, dont les réunions annuelles avaient été interrompues depuis la révolution de février, reprit ses anciennes et bonnes habitudes. C'est à Poitiers qu'elle s'est réunie cette année. Le premier jour on a exécuté la messe en fa de Cherubini. Au nombre des interprètes de cette admirable composition on remarquait madame Gras-Dorot et M. E-pinasse. Dans le programme du second jour, il y avait la symphonie en la de Beethoven, le chœur des *Ruines d'Athènes* du même maître, l'ouverture d'*Oberon*, la marche triomphale de Bies, le finale du premier acte de la *Juive*, etc. Bref, une belle fête aussi, comme toutes celles que l'Association musicale de l'Ouest a déjà données.

Quelques jours avant les deux solennités musicales dont nous venons de parler, le département de l'Yonne a eu aussi son festival. Des artistes et amateurs de musique, les orphéoniques de différentes localités environnantes, ces derniers conduits par M. D-laporte, s'étaient réunis à Auxerre. C'était la première fois qu'ils se trouvaient rassemblés en si grand nombre, et du premier coup ils ont donné une haute opinion de leur bon goût et de leurs excellentes dispositions musicales. Cette fête avait été organisée sous le patronage du comité de l'Association des artistes musiciens. Afin de lui donner le plus d'éclat possible, le comité y avait envoyé trois délégués: MM. Adolphe Adam, Zimmerman et Panseron; il avait de plus obtenu le concours de M. Roger, de mademoiselle Dobré, de MM. Triebert et Jules Simon. La ville d'Auxerre a été pendant deux jours dans un grand et doux émoi. Nous donnons tous ces détails pour très-certains, car nous les tenons en droit ligne du chef d'orchestre du Théâtre-Italien, qui est très-particulièrement de nos amis, et à qui le comité de l'Association avait confié la direction de ce concert.

Malgré tous ces voyages en province et à l'étranger, la musique trouve encore moyen de donner signe de vie à Paris. Il est vrai qu'elle le fait quelquefois de la façon la plus bizarre. La semaine dernière par exemple, c'est par la voix d'un chanteur nègre qu'il lui a paru fantasie de réclamer l'attention des rares auditeurs qui restent parmi nous. Dans Maria Martyr, née à la Havane, élevée à St-Étienne, et pensionnaire de la reine d'Espagne, a été surnommée la Malhâre noire. Assurément ceux qui lui ont donné ce surnom n'ont pas eu l'intention de flatter les mânes de la sublime Malhâre. Si celle-ci vivait encore, elle serait médiocrement satisfait de l'assimilation. Jusqu'à ce qu'on ait découvert une autre *diva* de couleur pour plaider la cause des noirs, nous ne pouvons que plaindre les négrophiles; car, évidemment, une noire ne saurait, quant à présent, valoir une blanche. Au résumé, les honneurs de cette soirée ont été pour deux blancs: M. Gorla, le pianiste, et M. Barabiollet, qui a dit de sa voix dramatiquement accentuée la *Venta*, ce délicieux boléro de M. Halevy, et le *Vieux Caporal*, cette émouvante pastorale de Branger, que M. Bonaldi a si bien traitée en musique. A ce propos, qu'on nous permette de dire ici le titre que notre célèbre poète chansonnier a dernièrement adressée à M. Fr. Bonaldi au sujet de cette composition et de quelques autres:

« MOUSSEUR,

« Vous me parlerez, je l'espère, de ne vous avoir pas remercié sur-le-champ de votre envoi, quand vous saurez qu'ayant le malheur de ne pas connaître une note de musi-

que, j'ai voulu attendre quelqu'un qui me chantât vos compositions avant de vous en témoigner ma reconnaissance.

« Je sais maintenant combien je vous suis redevable d'avoir eu la bonté d'exprimer mes vœux retraits. Beaucoup l'ont entrepris, aucun, Monsieur, ne l'a fait avec plus de talent; et je ne suis plus étonné que le succès de vos compositions vous ait fait éprouver de petites persécutions, si ce n'est que les journaux ont dit est exact. Je ne m'étonne plus également, monsieur, que des artistes éminents, comme MM. Brouillon et Géraldy, se soient fait les interprètes de vos remarquables inspirations. Quoi que vous disiez de flateur, ou mes œuvres, je sais mieux qu'un autre combien tout vieillit et meurt vite chez nous et dans notre temps; aussi, monsieur, ma pauvre vieille muse est-elle touchée, quand des faiseurs de marceaux laissent, comme vous, lui répéter les paroles du Christ à Lazare : *Lève-toi!*

« Comptez donc, je vous prie, sur mes sentiments de gratitude bien sincère, et recevez, monsieur, avec mes remerciements, l'assurance de ma considération la plus dévouée.

» BÉRANGER. »

Nous voulions faire l'éloge de la musique de M. Bonoldi. Que pourrions-nous ajouter à celui qui précède? Aussi n'avons-nous rien de mieux à faire que de nous en tenir là.

Afin de compléter les nouvelles musicales de la semaine, nous nous restreignons à un opéra de reprise *Jeanne et Colin* à l'Opéra-Comique. Ce charmant ouvrage d'Étienne et de Nicolo a été revu avec plaisir. Il est joué avec un excellent ensemble par mesdemoiselles Darcier, Lefebvre et Révilly, MM. Mock-r, Bossine, Sainte-Foy et Pouchard. — Il est très sérieusement question de la retraite définitive de mademoiselle Darcier. Ce sera une perte réelle.

GEORGES BOSQUET.

Nous annonçons le premier volume d'une collection qui prend pour titre : *Bibliothèque nouvelle*, par une société d'écrivains catholiques, sous la direction de M. Louis Veuillot, rédacteur en chef de *l'Univers*. Les érudits de la *Bibliothèque nouvelle* nous pardonneront d'avoir voulu attendre leur premier volume pour exprimer un sentiment sur cette entreprise, qui se présente avec les proportions et le caractère d'une Encyclopédie. Nous nous souvenons des mauvais livres publiés autrefois sous la direction de M. de Lamennais. La liste des ouvrages, la renommée des écrivains, les déclarations du prospectus, et le talent vigoureux et hardi du directeur de la *Bibliothèque nouvelle*, ne suffisaient pas à nous rassurer entièrement sur le ton de ceux-ci. Le premier volume, qui paraît sous le titre : *De la Philosophie de l'histoire*, par M. Roux-Lavergne, est fait pour nous convaincre qu'il s'agit d'une affaire sérieuse, la plus sérieuse de toutes celles que la science peut concevoir dans ce temps-ci. Quelles que soient nos idées particulières et les habitudes de notre esprit sur les matières qui feront le sujet de la *Bibliothèque nouvelle* : religion, histoire, sciences, littérature, etc., nous devons souhaiter le succès de tout ce qui a pour but de solliciter la curiosité studieuse de l'intelligence publique, et nous ne connaissons pas de lecture plus propre à la réveiller que ce volume, où l'auteur s'attaque avec l'ardeur de la foi religieuse, avec les plus respectables autorités de la science, avec les ressources d'un talent sûr de soi-même, à toutes les doctrines, à toutes les écoles, à toutes les sectes qui ont, à un degré quelconque, dévié de l'enseignement catholique. Ce premier volume est précédé d'une préface de M. Louis Veuillot, où le travail de son collaborateur est apprécié en quelques mots qui confirment notre impression sur le but des publications de la *Bibliothèque nouvelle*.

Ce qui donne, à sa manière, l'idée d'une œuvre de propagande tentée par la *Bibliothèque nouvelle*, c'est le prix des volumes, fixé à 1 fr. 50 cent., 2 fr. par la poste.

Courrier de Paris.

Jamais encore l'imagination des Parisiens n'avait autant voyagé à l'étranger. Dans la même journée, ils traversent Rome, Vienne, Pétersbourg et Constantinople. Pour eux, il n'y a plus de Pyrénées, et à chaque instant ils passent la Manche. Plus peu que cet engouement continue, la véritable capitale de la France pendant cet été se sera Londres. Quand notre politique est malade — ce qui lui arrive très souvent — c'est à Londres que nos Bourgeois parisiens vont lui tâter le pouls; il y a toujours là un roi, et surtout une reine et sa cour. C'est un grand prestige. A côté de ces pompes, la République est comme le soleil de juin, on ne la voit qu'à travers un nuage. Encore une fois, Londres a hérité de toutes les splendeurs de Paris; c'est à Londres que l'ancien et le nouveau monde envoient leurs premiers. Ne cherchez pas ailleurs nos célébrités de la politique et des arts, la comédie française ne se joue plus qu'à Londres, nos chanteurs s'y régénèrent, la danse et les ballets y émigrent, le Strand est peuplé de nos dandys; ils ont quitté Paris, où il n'y a plus de gens dignes de les regarder. Regents Park ou Hyde-Park sont devenus leurs Champs-Élysées et leur bois de Boulogne. Chevaux de main, lorettes de luxe, hauts barons du sport, tous nos plus beaux produits prennent le chemin de l'Angleterre, quelle désolation! et que vous dire de notre Paris? Peu de chose, comme vous allez voir.

Nos seules distractions, ce sont des allées et venues en chemin de fer; notre présent, c'est une éventualité; nos bonnes fortunes, ce sont des projets. Nous sommes toujours à la veille de nous amuser bravement.

En haut lieu, par respect des traditions monarchiques, on projette un règne de plaisance; ce sont là jeux de prince. On ne reçoit plus le jeudi, parce que le vendredi en pareil cas, c'est donner, et les circonstances imposent la plus stricte économie. D'ailleurs, on est triste, Bérénice est partie, et nos

jours sont à la Titus. Et puis, une seule question absorbe toutes les autres : aurons-nous ou ne l'aurons-nous pas? Et là-dessus, les argures à porte-feuille, bien différents de ceux de l'ancienne Rome, ne peuvent se regarder sans pleurer.

Le reste des Parisiens n'est pas plus gai que ses premiers rôles, et c'est pourquoi d'un pas quelque temps la presse n'a qu'une voix pour les envoyer promener. Aller, leur diable, au parc d'Asnières, au Raincy, au Châteaufort, et vous y trouverez toutes sortes de fêtes... en projet, sans oublier le Jardin-des-Plantes, dont la ménagerie sera repeuplée incessamment pour vos menus plaisirs.

En effet, l'arche de Noé n'était pas plus riche en échantillons de toutes les espèces; si le programme a dit vrai, ce sera une grande surprise. Le lion de la saison parisienne sera celui du Jardin des Plantes : origine illustre, crierie majestueuse, griffes épouvantables, taille égarante, mâchoires monstrueuses, il ne lui manque aucun des éléments qui font la distinction de sa race. Le roi des animaux arrive en grand cortège; sa suite est nombreuse : ce ne sont que tigres, panthers, rhinocéros et autres dignitaires rugissants et ruminants. On parle aussi d'un taureau sans cornes et d'un monton à trois queues. La dotation de la ménagerie n'est plus suffisante pour l'appétit de ces gros mangeurs, et l'on va demander des crédits supplémentaires. Le Muséum en fait un grand cabinet d'histoire naturelle. Eh bien! en face de ce merveilleux, le Parisien est capable de s'écrier : Ça ne vaut pas l'hippopotame qui fait en ce moment les dévotions des promoteurs de Regents Park! tant il est vrai qu'il deviendrait impossible d'arracher notre Parisien à ses préoccupations londoniennes. Ne lui parlez pas de l'Opéra, à moins que ce ne soit l'opéra de M. Lumley. Il a oublié le *Prophète* pour le *Tempête* et l'Alboni pour Sontag ou pour Lablache. Autrefois, j'ai Thiers, aujourd'hui M. Guizot partait pour Saint-Léonard, où il s'en allait, dit-on, recueillir les dernières volontés d'un roi. Mais peu nous importent les voyages de nos grands directeurs de la politique; l'essentiel, c'est de savoir si M. Roqueplan est à Londres et s'il en rapportera le *Tempête*, et s'il aura pris Lablache dans les filets de sa diplomate. En attendant cette pêche miraculeuse, *l'Illustration*, comme vous voyez, avait pris ses précautions pour vous offrir le *Buffo portentosu*, l'étonnant Bouffu, qui est un mirabre Calban. Ce rêve shak-spérian, Lablache la réalise mélodiquement, avec l'aide de M. Halevy. A la poésie de l'exécution il joint celle du costume; et le voilà entonnant la chan-on le boire, déjà célèbre à Paris, *Se tutto gira*. On vous donne le motif, vous rêverez le reste.

On vous disait tout à l'heure que non-seulement l'opéra français, mais aussi la comédie française, étaient à Londres. Heureusement que la comédie en est revenue depuis hier, c'est à dire M. Regnier. Pour sa dernière représentation au théâtre de M. Mitchell, notre excellent comédien a joué la *Canavardie* devant les lords et les ladies, devant l'élite de la société anglaise, et M. Scribe y assistait, en compagnie de son collaborateur de la *Tempête*. Vous savez que nos deux compatriotes sont les vrais lions de Londres, et cette représentation là bien prouvé. Elle était donnée à leur intention et à leur honneur; à telles enseignes, que le directeur, M. Mitchell, homme ingénieux et de bon goût, est allé en personne, avec le frac et l'épée de cérémonie, recevoir ses hôtes à la porte, ni plus ni moins que s'il s'agissait de la reine d'Angleterre. Pendant la pièce, l'ovation allait chercher M. Scribe dans sa loge; et quand elle a été terminée, l'orchestre a exécuté l'ouverture du *Val d'Andorre*, et alors l'ovation s'est adressée à M. Halevy. Le lendemain ces hôtes illustres ont été conduits aux courses d'Ascot par toute la fashion, et ils ont dîné chez sir Robert Peel, en grande compagnie de ducs et de lords. Avouez que l'aristocratie et royale Angleterre sait, dans l'occasion, donner de très-bons exemples dont les républicains devraient profiter.

Cependant Paris s'occupait de vaudevilles pour n'en point perdre l'habitude; il tâchait de se réjouir devant sa propre image, le *Bourgeois de Paris*, au Gymnase. Il allait voir à Variétés si sa gaieté perdue ne lui reviendrait pas en face d'un prince pour rire, le *Prince Colibri*, et s'il lui restait quelques larmes à verser sur le sort d'un roi, le *Roi de Rome*, à l'Ambigu. Eh bien! bourgeois, princes ou roi, ridicules simulés ou vrais, et infortunés réelles, de tout cela Paris s'est ému médiocrement.

D'abord que voulez-vous que Paris, la *grand ville*, fasse de votre roi de Rome, ou le sait par cœur. Pauvre enfant, même posthume du grand homme, il revient de droit à l'éclat et vous l'arrangez en drame, vous le drapiez en héros, vous le traitez en roi, et ce ne lui qu'un nombre. C'est médiocre s'annonce à la manière de la foudre, le canon des Invalides chante la naissance de l'héritier de l'empire, et déjà l'empire s'est écroulé. L'aigle est captif à Sainte-Hélène, et l'Anglais commence son agonie sous la serre du vautour autrichien. Dans une longue enfance on vous le fait vieillir. Son père, son pays, et jusqu'à son nom, autant de grands-dons dont on lui fait un mystère; et quand son âme s'éveille, c'est pour l'émerger par des voluptés précoces. Pourtant c'est toujours le fils d'Achille, sinon Achille lui-même; montrez-lui des armes, et il sautera dessus. Dites lui seulement qu'il y a une France, et il est capable d'en trouver le chemin; parlez de Napoléon, et il s'écriera : C'est mon père! Pour rendre au duc de Reichsthal une destinée tout à fait impossible, les auteurs ont imaginé une conspiration honnête et tramée par un grognard, et ce va paraître sublime jusqu'au ridicule. M. de Metternich en a raison bien vite, et alors le roi de Rome n'a plus qu'à mourir. Cette mort est une chose touchante dans l'histoire, et l'on vous aura dit sur tous les tons possibles que l'actrice, madame Guyon, qui représente le duc de Reichsthal, est aussi touchante que l'histoire. Mémoire ou bon, le mélodrame de M. Desnoyers et Léon Bauvalet a été applaudi, c'est l'essentiel.

L'épope du *Bourgeois de Paris* est moins lamentable, ou

roi véritable de notre temps, de tous les temps, à la vie dure, il n'est pas près de mourir sous les quolibets qu'on lui jette, c'est une lime qui se rit des serpents; les vaudevilles mâchoires y per front leurs dents. Cela dit, ce nouveau bourgeois du Gymnase est un bonhomme assez réjouissant : il est bien de son pays et de son temps, ni trop confiant, ni trop effrayé, il ne désespère de rien, pas même de la République. Il a l'air de croire qu'elle vivra autant que lui, et il se sait immortel. Il a la dignité du patron et l'honnêteté du petit marchand; celle qui surfit; il est marié, quel bourgeois ne l'est pas? et il est maître en sa maison comme charbonnier dans la sienne. Sa femme le respecte, ses enfants lui obéissent; et il fait qu'ils se résignent à ses volontés qui se contentent. M. Mort n'entend pas que son fils épouse une simple ouvrière, et il trouve très-naturel qu'un marquis recherche la main de sa fille; vous savez attendez à la mort, et c'est la révolution de février qui est venue. M. Noce criait *cine la réforme au banquet*, et on le fourra en République. Aussitôt notre vaudevillier prépare toutes ses fleches : « Ah tu l'aurais de vouloir la République par la mauvaise raison qu'on t'y a mis, eh bien! bourgeois stupide, ta boutique sera un désert; la dot de la fille, c'est le trésor public qui la garde, ton genre n'est plus marquis, et la prospérité s'en ira comme celle de la France; après nous, s'il en reste, c'est pour le voisin Bouchebon seulement qui vend des malles de voyage et vous emballe le monde pour un autre monde. Bourgeois de Paris, mon ami, te voilà le bourgeois d'une Thébaïde, et nous allons bien rire : tire-toi de là comme tu pourras. » Voilà ce que chante le vaudevillier sur toutes sortes de rimes agaçantes et avec assez peu de raison; et puis, comme il tient à nous égarer, il fait figurer son bourgeois dans des démonstrations politiques, il le jette en prison, il lui soutire son vote en faveur de la liste royale, il va même jusqu'à le mettre sur le chemin de l'exil, mais nous en sommes quittes pour le pour. En fin de compte, le Vaudevillier de l'air de comprendre que le pouvoir a besoin des leçons de l'expérience, et le bourgeois de Paris reste à Paris pour lui en donner... au scrutin. Encore un succès très-vif pêché dans les eaux troubles de la politique.

Est-ce que le théâtre des Variétés se fait théâtre d'exhibition? c'est comme un autre salon de Curtius à la recherche de figures de cire. Après les *divinités aériennes*, il avait découvert un jongleur dont le prince Colibri vient d'escamoter le succès. Colibri, ou l'Amiral Tromp, c'est ce même petit monstre qui a fait des siennes tout l'hiver à l'hôtel des Princes, salle de l'Alhambra. Ce théâtre-là n'a pas suffi à sa gloire, et voilà Colibri sur les planches. La miniature a changé de cadre, mais c'est toujours la même figure souffreteuse et rabougrie, mêmes exercices et même répertoire. Colibri arrive dans sa voiture microscopique, il enfourche son poney, il tire son épée, une épingle! il fume un cigare de Laponie, pousse ses petits crins groënlandais et il voilà parti. La princesse sa sœur s'associe de son mieux à ces exercices d'un agrément illipitien; on y a joint, comme prétexte, quelques scènes d'une gaieté insaisissable, si bien que la pièce et l'acteur ont obtenu, l'un portant l'autre, un succès inappreciable. Hélas! on ne peut prédire la même fortune aux *Faibles rouages*, du Théâtre-Historique, jolie petite comédie, très-digne pourtant du Théâtre-Français d'aujourd'hui par la grâce et le piquant de la façon. Bussy ou Dorat ne rimait pas plus zâlement leurs malheureux comiques, et ils n'imbit pas Marivaux et Selaine aussi résolument. L'auteur, M. Jules Verner, débute à la fois par l'*Epreuve nouvelle* et par la *Gageure imprimée*. C'est très-bien débuter.

Ces pauvres théâtres, dont la mort saine est venue, ne sont pas du reste aussi abandonnés qu'ils en ont l'air, Paris regorge de départerments pour les peupler. Vous n'êtes pas l'Opéra, obligé chaque soir de renvoyer la moitié du monde qui lui vient des quatre coins de la France. L'Opéra ne pouvant aller en province comme tant d'autres, la province a pris le parti d'aller à lui; mais comment satisfaire à la fois l'ardeur de tous ces dilettanti et contenter la Bretagne sans désobliger la Gascogne ou le Limousin? L'Opéra va donc répartir ses soirées chantantes et dansantes entre les quatre-vingt-six chefs-lieux. Aujourd'hui la Franche-Comté, demain la Lorraine ou l'Alsace en attendant la Provence et le Pays-Basque. Lundi dernier c'était le jour du Maine et de l'Anjou; au moyen de huit cents places réservées, on croyait éviter l'encombrement, mais on n'avait guère compté que sur les membres du congrès musical d'Angers, en oubliant tout les virtuoses du Mans, et ces *messieurs du Mans* sont venus par douzaines, comme les ombes dont parle Pétiteau; heureusement que le paradis de l'Opéra est assez vaste pour contenir un nombre illimité de bienheureux. Dans ces temps d'épreuve, n'est-il pas consolant de voir tant de braves compatriotes faire deux cents lieues pour entendre le *Prophète*. « Monsieur, disait à la porte un merveilleux de Paris à quelqu'un de ces fanatiques, vous figurez-vous que je n'ai encore vu l'Alboni que trois fois et qu'il m'en a coûté cinquante francs? — Eh! monsieur, répondit l'Angevain, ce n'est pas la moitié de ce qu'il m'en coûtera pour l'entendre en soi. »

Vous irrez danser au Jardin-d'Hyver, ou bien vous direz pourquoi. Dans ce Eden, où un éternel printemps s'épanouit en serre chaude, il se prépare une soirée et même une nuit délicieuse : bal travesti et costumé, *fête de la Morine*, comme on l'appelle, où figuront d'abord les plus amusants comédiens de Paris en compagnie des actrices les plus réduisantes, et ensuite tous les amateurs qui y sont conviés. On avait dit ailleurs que la fête avait un but charitable, c'est une erreur; à moins qu'on ne veuille prendre le mot dans le sens grec *παρθενα*. La nuit promise par un samedi éclipsera les sentilles des précédentes. Les petites filles qui grouillent à la porte des spectacles l'ont dit déjà dans tous les styles et sous tous les formats, et il va sans dire que leur unanimité ne saurait être l'effet d'un mot d'ordre. Les malavisés qui en douteraient ne connaissent certaine-

ment pas comme nous la dignité et le bon goût des réclames de la petite presse. De cette fête extraordinaire, on avait dit encore — que n'en dit-on pas ? — que le costume de *loup de mer*, flambarde ou fibustier de tous les pavillons, était de rigueur; de même les dames devaient s'y montrer dans le désabillé vénitien ou poletais; mais les commissaires se sont ravisés et la consigne qui pesait sur le simple frac noir et la robe de bal est levée. Tâchez, chers lecteurs, d'imaginer la féerie de ce *spécimen* maritime des quatre parties du monde et l'effet de ces quatrilles et tourbillons enlevés par le diabolique archet de Musard; imaginez ces merveilles dans votre fauteuil, s'il est possible, puisque vous n'irez pas les voir et que bien certainement nous n'en parlerons plus.

Avant d'en venir à la plus belle fête de cette semaine, la fête des fleurs, voici quelques lignes touchant la petite chronique littéraire et la grande chronique judiciaire, on vous donne ces renseignements pour ce qu'ils valent. On annonce donc les mémoires de mademoiselle Lilla Montes, écrits comme ceux de la Contemporaine, et d'Henriette Wilson par une plume oïlleuse. Ce n'est pas d'ailleurs une spéculation et encore moins un scandale que cherche ici l'héruine de tant de romans, sa fortune la met au-dessus d'un pareil soupçon; le but que se propose mademoiselle Montes en publiant les mémoires de sa vie, c'est de rétablir la vérité vraie à propos de faits inventés ou travestis par la médiocrité. On annonce encore les mémoires de mademoiselle Georges pour faire suite à ceux de Clairon. L'éminente tragédienne veut payer un dernier tribut à l'art qu'elle a servi et illustré. La partie anecdotique de l'ouvrage ne sera pas moins piquante, pour peu que l'écrivain veuille mettre à contribution ses souvenirs, qui remontent jusqu'à l'époque du directoire. Sollicitée d'écrire les siens à la même époque, mademoiselle Dumensil, qui achevait de s'éteindre dans la misère, répondit tristement à Garat: « Hélas! il ne me reste plus que des larmes à offrir au lecteur, et je suis trop vieille pour que cette tragédie-là le touche un peu. »

La chronique judiciaire promet des révélations lamentables à propos d'un duel qui a fait du bruit, en attendant elle s'est enrichie de faits consolants



Théâtre de la Reine, à Londres. — *La Tempête*, opéra de Scribe et Halévy. Lablache, rôle de Caliban, d'après un croquis de M. Régner, de la Comédie française.

pour la morale publique: ici elle a découvert un forçat par amitié, c'est un Damon vertueux qui veut absolument partager le sort de son ami Pythias envoyé au bagne pour ses forfaits; la-bas il s'agit d'un voleur de profession qui filoute un dossier et respecte un sac d'écus; enfin un mari se tue par amour de sa femme et meurt ainsi du regret de l'avoir perdue.

Encore une fois notre course finira dans les fleurs, l'exposition de la Société d'horticulture au Luxembourg. Deux dessins là-dessus, rien de trop pour ces éclatantes et douces merveilles. Cette exposition, aujourd'hui close, a eu lieu dans l'allée de Fleuries, celle qui conduit à Robino. Une improvisation fleurie qui a duré vingt jours, et qui se renouvelle chaque année, épanouissement printanier, concours hucolique, dont les vainqueurs et les lauréats méritent si bien d'être couronnés de leurs produits: voilà ce que les amateurs plus ou moins rares encore de l'horticulture ont été voir, avec une *furia* d'été. Le prestige, sous forme de parfums et d'éblouissements, s'emparait de vous dès l'entrée. Vous marchiez, vous rêviez dans une brise odorante, parmi les magnolias, les rhododendros et les représentants lugrés ou panachés de l'innombrable famille des camélias. Et les roses! impossible de les dénombrer, c'était leur fête; il y en avait beaucoup, trop peut-être, s'il était possible qu'il y eût jamais trop de roses. Laissez le connaisseur se pencher sur la plante pour la disséquer comme un cadavre; les ignorants, c'est-à-dire le peintre, le musicien, le rimeur et le rêveur, ont une autre manière de s'instruire. Devant cette éblouissante palette de la nature, le peintre choisit ses couleurs, le compositeur, pour peu qu'il soit Beethoven, les mélodies d'une *symphonie pastorale*; quant au rêveur, il se contente d'admirer et de jouir, trop heureux de comprendre à sa manière le mystérieux caquetage de ces esprits aériens qu'on appelle des fleurs. Mais, allez-vous dire, les orchidées, les calcéolaires, les hybrides, l'ekithés, l'ipomea et le *stephanotis floribunda*, et toute la flore tropicale, contez-nous donc quelque chose là-dessus. Hélas! notre ignorance est profonde, et puis nous détestons les nomenclatures.

PHILIPPE BESON.



Vue extérieure.



Vue intérieure.

Exposition de la Société nationale d'horticulture au Jardin du Luxembourg.

Les Boulevards macadamisés. — par Stop.



Ils appellent ça macadamiser les boulevards : ils ont du raisin.



Le géant du café Mulhouse utilisé par les Parisiennes.



Allant voir sa voisine d'en face.



Pour aborder aux omnibus.



Flâneurs des boulevards.



Au passage des canards sauvages.



Obligé de remonter le boulevard jusqu'à Bastille, je fais mon tes'ameit.



Modes de 1851.



Brosse d'honneur offerte à M. Bineau par les décrocteurs reconnaissants.



L'Angleterre ayant reconnu les inconvénients des chaussées à la Mar-Adam, profite de notre innocence pour acheter nos pavés.

est des professions, des branches d'industrie, et c'est le plus grand nombre, dont le produit ne peut du moins dépasser un certain niveau en minimum, quel que soit l'état social. Dans les temps de calamité comme dans ceux de paix et de prospérité, il y a toujours des malades, il y a toujours des pleureurs, il n'y aurait pas de dispenser de se loger, de se vêtir, de se chauffer, de s'abreuver, d'acheter du pain, de la viande; il y a moins de transactions, moins de luxe, moins de commerce, il est vrai, et certaines sources de revenus tarissent pour un temps; mais la force des choses soutient la valeur courante des objets les plus nécessaires, dont en somme la production ou la possession sont la base des neuf dixièmes du revenu.

Loin que le capital reste fixe quand c'est le revenu qui diminue, il y a tels capitaux très nombreux dont le revenu reste invariable, alors même que leur capital est frappé de la réduction la plus forte. Tels sont les rentiers sur l'Etat qui n'en touchaient pas moins, quand la rente valait neuf francs sous le Directoire, le revenu à cinq pour cent d'un capital de cent francs.

Mais ces distinctions sont de peu d'importance et plus apparentes que réelles. La vérité est qu'il n'existe pas de mesure de la valeur, que, capital ou revenu, elle est essentiellement variable; que c'est son caractère propre; que l'étalon de la richesse est encore à trouver, comme en philosophie le *critérium* de certitude, et qu'ériger le capital à l'état *fixe et absolu*, ce n'est rien de moins que commettre une hérésie économique, flagrante, foncière, démentie à toute heure par l'observation et les faits.

Le capital de la France est-il le même aujourd'hui qu'en 1816? Sera-t-il le même demain? Le directeur de la Presse l'évalue en totalité à cent vingt milliards qui, en effet, annuellement grevés d'un pour cent, fourniront les douze cents millions qui lui paraissent nécessaires. Mais sur quoi se fonde, s'il vous plaît, cette évaluation arbitraire? Qui nous répond de sa justesse, et surtout de sa fixité? J'avais une maison, des rentes, une terre, une galerie de tableaux estimés trois cent mille francs. Dans l'espace d'un an, ma maison, ma terre, mes rentes ont diminué, en tant que valeur réalisable, de moitié. Ai-je le même capital? — Quant à ma galerie, que je désire vendre, ne pouvant supporter le droit dont elle est imposée, je n'en saurais trouver acquéreur pour le quart, pour le cinquème, pour le sixième du prix de l'estimation. Que, si nous descendons aux détails, j'ai, parmi mes tableaux, des Watteau que j'ai achetés pour quelques écus sous l'Empire, et qui aujourd'hui, c'est-à-dire hier, vaudraient, — eussent-ils, veux je dire, — plus de cent fois le prix d'achat. En revanche, j'ai des Gros et Trisson qui m'ont coûté cher et dont je ne trouvais pas seulement la valeur du cadre. Quel opération, que d'expertises à renouveler chaque année! Que quelle opération difficile, incertaine, minutieuse, contradictoire et infinie! Quelle sera la base de l'estimation, si l'offre et la demande seules déterminent le prix des choses, et bien plus, si, comme l'a défini M. Proudhon dans sa mémorable querelle contre M. F. Bastiat, c'est la vente seule, c'est l'échange qui *authentique* le capital, qui lui donne sa valeur certaine, du moins pour un instant et pour le vendeur seul — il n'y a qu'une ressource pour évaluer le capital, c'est de le porter au marché, c'est de le vendre, et l'on peut dire que toute autre estimation est arbitraire et impossible.

En présence de ces phénomènes patentes, constants, irrécusables, rendus plus sensibles encore par une révolution récente, que devient cette fixité, ce caractère d'absolu attribués à la richesse? Dirait-on aux gens: « Je vous taxe à cent mille francs une fois pour toutes; il m'importe peu que ces choses aillent de mal en pis, ou en mieux; l'un prochain, vous êtes tenu de posséder la même somme. » — Il faut dire cela ou tomber dans une enquête universelle, dans une prise gigantesque, sans fin comme sans certitude, et ce n'est pas seulement ici une question de mise en pratique et d'incalculables détails. Ce n'est jamais impunément qu'en matière d'impôts surtout on se base sur une erreur. Si, comme le veut l'équité, il faut tenir compte aux contribuables des variations de la valeur, quel péril extrême pour l'Etat, quels mécomptes funestes, possibles et probables n'apprez-vous pas au trésor? Je tiens pour bonne l'évaluation plus ou moins discrétionnaire du capital national à cent vingt milliards; il faut douze cents millions de revenu. Mais d'une année à l'autre, ce même revenu peut tomber de douze cents millions, à dix, à neuf, à huit, à six, et bien moins encore peut-être. Que ce péril soit inhérent à d'autres natures d'impôts, je ne le nie point; mais il s'en faut bien que ce soit au même degré. Il en est qui varient, comme l'impôt indirect; il en est d'autres qui sont fixes. La fortune entière du pays ne repose pas sur une base chancelante et mobile à l'excès. Et enfin, là où s'établit un impôt variable, on ne s'abuse point sur sa nature et son essence au point de le déclarer fixe. Je ne sais, mais il ne faudrait peut-être que cet argument pour justifier la préférence que bon nombre d'esprits persistent à donner à l'impôt multiple.

Je ne veux point examiner si la taxe du capital ne serait point funeste aux arts, au luxe, aux délicates industries où le pays est sans rival. C'est une objection que l'auteur s'est proposée; il croit, par intuition, que la mesure aurait pour résultat, non la suppression, mais la décentralisation, la généralisation du luxe. Bien que cette solution ne soit peut-être pas irréprochable, puisqu'il s'agit, non de déplacer les richesses et de bien dire, mais de les augmenter, acceptons-la. Cette question, d'ailleurs, malgré son importance, n'a qu'un intérêt accessoire, et nous a en vain hâte de passer à un nouvel ordre d'idées et d'objections plus sérieux.

FÉLIX MORNAV.

Curiosités de l'Angleterre (1).

III.

LA JUSTICE.

(Deuxième et dernier article.)

Il y a *barristers* et *barristers*. C'est-à-dire avocats et avocats, comme il y a *façots* et *façots*, disais-je en terminant mon premier article. C'est comparativement n'était pas parfaitement juste, ou du moins ne rentrait-elle qu'incomplètement dans la pensée. En effet, ce n'est pas seulement par la qualité, — en d'autres termes, par l'instruction, par l'éloquence, par la délicatesse, que diffèrent entre eux les avocats anglais; c'est aussi, c'est surtout par la nature même, par la diversité de leurs fonctions.

Les principales espèces du genre *barrister* offrent les caractères les plus tranchés et les plus curieux. Les savants en distinguent trois, qui ne peuvent pas plus se confondre, dit l'un d'eux, que, dans le genre médecin, les espèces chirurgien, accoucheur ou médecin proprement dit. Et cependant la plupart des gens du monde ne paraissent pas s'en douter; et plus d'un romancier — miss Elgworth, entre autres — a été accusé par les connaisseurs d'avoir émis les opinions les plus inexactes qu'il soit possible d'imaginer sur les diverses branches de ce qu'on est convenu d'appeler la profession légale.

Ces trois espèces sont le *conveyancer*, l'*equity draftsman* et le *special pleader*, et le *common lawyer*.

Ce n'est pas chose facile que de comprendre et de faire comprendre en quoi elles diffèrent: cependant je vais l'essayer.

« *Conveyancing*, a dit M. Martin, c'est la science et l'art de l'aliénation. » En d'autres termes, le *conveyancer* est le barrister qui rédige certains actes de la vie civile, tels que contrats de vente, de mariage, de société, testaments, etc. De l'aveu de l'un de ses panégyristes les plus enthousiastes, cette science, ou cet art, comme on voudra la qualifier, exige les connaissances les plus profondes, l'habileté la plus consommée; car, ajoute-t-il, quelques-unes des questions qu'elle soulève ne sont pas moins difficiles à résoudre que les problèmes les plus abstrus de l'algèbre. Loin de moi la prétention de divulguer ses mystères, j'aime bien mieux raconter deux ou trois des anecdotes que j'ai recueillies en essayant de l'étudier. Un vieil antiquaire renommé, nommé, je crois, Somner, remarquant qu'à son temps un acre de terre ne pouvait pas changer de propriétaire sans presque un acre de parchemin. Aussi Shaik-pour fait-il dire à Hamlet: « Les *conveyances* des biens d'un homme auraient peine à tenir dans son cercueil. » Les actes que dressent les *conveyancers* sont aussi remarquables par leurs minuties que par leur longueur. L'omission d'un seul mot suffit pour en faire prononcer la nullité. Un des *barristers* qui ont le plus illustré cette profession, M. Butler, commit, lors de son client, une erreur qui coûta 350,000 livres de rente à un débiteur qu'il avait été chargé et qui s'était efforcé de favoriser. Il avait oublié, dans un testament de ce genre, de mentionner des pages, le mot Gloucester. Aussi, un écrivain dont je ne rappelle plus le nom a-t-il prétendu, et cette opinion ne paraît pas exagérée, que, si on examinait avec une scrupuleuse attention tous les titres de propriété des propriétaires actuels de la Grande-Bretagne, on n'en trouverait peut-être pas cent qui fussent complètement inattaquables. Si je ne me trompe, le *conveyancer* est à l'avocat ce que le traqueur est au chasseur. Comme le traqueur fait lever le gibier que le chasseur poursuit, le *conveyancer* crée les germes, malheureusement trop féconds, des procès que plaide l'avocat; et cela, du reste, sans aucune mauvaise intention: car, non seulement il définit avec précision les droits présents, après avoir vérifiés les droits passés; mais il prévoit et il règle d'avance — dans un testament, par exemple — tous les cas *factars* qui se présenteront parfois pendant plus d'un siècle. Or, est-il possible qu'il sache toujours deviner l'avenir, à supposer qu'il ne commette aucune bévue dans les deux premières parties de son pénible tâche?

« *Conveyancing*, écrivait-il y a peu d'années l'auteur de l'*Introduction populaire et pratique à l'étude du droit*, offrira une carrière délicate au jeune homme qui, dédicat de santé ou trop peu sûr de lui-même pour prendre part aux luttes ardues de la vie publique, est doué d'un esprit patient, réfléchi, complaisant. S'il est permis de parler ainsi sans offenser ceux de nos amis qui ont adopté cette profession, un *conveyancer* peut être comparé à une araignée, qui, retirée dans le coin le plus silencieux et le mieux abrité du temple de la loi, y tisse sans interruption, du matin au soir, ses fils délicats et entremêlés. Toutefois la vie d'un *conveyancer* ne convient pas aux esprits vifs et aux caractères mobiles: elle exige un travail trop assidu et trop fatigant. Elle leur semblera d'une monotonie insupportable; en outre, quand on se décide à la choisir, il faut renoncer à tout désir de gloire, à toute idée de popularité. On n'y brille l'aucun éclat, on n'en sort jamais pour s'élever plus haut, pour devenir magistrat; seulement on y gagne beaucoup d'argent... »

Le *equity draftsman* et le *special pleader* n'ont aucune analogie avec le *conveyancer*. À proprement parler, ils sont tous deux des *special pleaders* ou des plaideurs spéciaux, c'est-à-dire qu'ils exercent par écrit aux juges d'équité et aux juges de loi commun les faits d'un procès pour la demande et pour la défense. Seulement ils ne font pas cet exposé de la même manière; car la justice s'administre différemment dans ces deux grandes classes des tribunaux anglais; — autres curiosités, qui, on le comprendra sans peine, demandent une digression.

Chez tous les peuples demi-barbares et qui ne reconnaissent pas l'autorité absolue d'un seul homme, la même assemblée

publique régit et vote les lois, juge les causes importantes civiles et criminelles, et participe, soit directement, soit par ses conseils, à l'administration intérieure du pays. La séparation des trois pouvoirs principaux des nations modernes est en elle-même un indice infailible d'une civilisation déjà avancée. Aussi l'ancienne cour de *Mare*, que les rois normands de l'Angleterre convoquaient régulièrement chaque année, aux fêtes de Noël, de Pâques et de la Pentecôte, dans une des grandes salles (hall, curia) de leur palais, remplissaient, conjointement avec eux, d'une manière vague et indéterminée, — de même que le *witenagemot*, ou l'assemblée des hommes sages les avaient jadis remplies avec les monarches anglo-saxons, — les triples fonctions législatives, judiciaires et administratives.

Mais les progrès de la civilisation amenèrent trois démembrements successifs de ce grand conseil national, composé dans l'origine de tous les hauts barons, ecclésiastiques ou laïques, que les vœux cliniques désignent sous les noms de *proceres*, *magnates* ou *primores regni*.

Il y eut dès lors en Angleterre:

1^o Le *Commune* ou le *magnan Concilium*, le conseil commun ou le grand conseil, appelé ensuite le parlement, qui se divisa en deux chambres et qui fut, conjointement avec le roi, le seul pouvoir législatif.

2^o La *Curia regis*, qui devait être, mais qui ne fut pas, le seul pouvoir judiciaire.

3^o Le *Concilium in regis*, le conseil du roi, appelé aussi le conseil continental, permanent, secret et privé, qui devait être un conseil purement administratif, consultatif, mais qui usurpa, en certaines occasions, une autorité législative et judiciaire.

À peine séparés, ces trois conseils, formés cependant des mêmes éléments, devinrent rivaux. Le conseil privé voulut empiéter sur les attributions spéciales de l'Aula ou de la *Curia regis*; et le grand conseil ou le parlement combattit ses prétentions. Leur lutte dura près de six siècles, jusqu'à ce qu'elle se terminât, après une longue série de succès et de revers mutuels, par le triomphe définitif du grand conseil sur le conseil privé. L'histoire de cette lutte est l'histoire constitutionnelle de l'Angleterre. Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit pour le moment.

Dans l'ancienne Constitution saxonne ou normande, le roi, prenant le titre pompeux de *Basileus*, était, théoriquement parlant, le législateur suprême de son peuple et la seule source de la justice, qu'il jurait, à son couronnement, d'administrer *equam et rectam*, c'est-à-dire selon la loi et l'équité. D'abord, il jugea en personne, mais bientôt il se vit obligé de délèguer son autorité judiciaire aux membres de sa cour. Plus tard, enfin, les affaires continuant à se multiplier, la *Curia regis* se démembra en trois cours distinctes: la cour du Banc du roi, la cour des Plaids communs, la cour de l'Échiquier, connues actuellement sous la désignation générale de cours de loi commune, et dont le siège fut définitivement fixé à Westminster, quand la cour des Plaids communs cessa d'être ambulatoire, c'est-à-dire de suivre le roi partout où il allait. Chacune de ces cours se composa de quatre juges, un *lord chief justice* et trois *justice judges*, qu'on appelait les douze grands juges de l'Angleterre. Il y a vingt ans seulement, leur nombre a été porté à quinze. Avant 1825, ils avaient le droit de vendre leurs charges.

À cette époque, le parlement leur a retiré ce privilège, en échange duquel il leur a accordé une pension après quinze ans de service. La plus faible de ces pensions est de 87,500 fr. et la plus forte de 100,000. Leurs appointements sont proportionnés à leurs pensions. Le *chief justice* de la cour du Banc du roi ou de la reine touche 250,000 fr. par an; celui des Plaids communs, 200,000; le *chief-baron* de l'Échiquier, 475,000; chaque *justice-judge* ou *judge assessor*, 125,000 fr. Autres fonctions, commissions portaient qu'ils étaient nommés *durante pleracito*, c'est-à-dire tant qu'il plairait au roi. C'est le formule a été remplacée par une autre plus rationnelle: « *Quamdiu se bene gesserint*, » ou tant qu'ils se conduiront bien. Mais ils ne peuvent être révoqués que sur une adresse des deux chambres du Parlement. En outre, depuis 1761, leurs commissions sont permanentes, en d'autres termes, la transmission de la couronne n'en change plus comme autrefois la vacance de leur siège. En général, ils sont choisis parmi les avocats les plus célèbres et les plus occupés. Le *lord chief justice* de la cour du Banc du roi est élevé à la pairie immédiatement après sa nomination.

Entrons dans l'une des cours de loi commune dont la porte s'ouvre sur la salle de Westminster, dans la cour du Banc du roi ou de la reine, selon le sexe du souverain régnant. Elles se ressemblent toutes, et c'est la principale. On l'appelle ainsi parce que, selon une de ces fictions si chères à la loi anglaise, le roi ou la reine est présent assisté, sinon en personne, du moins en esprit, à toutes ses audiences. Aussi ses écrits — actes de comparution ou autres signifiés aux parties — portent-ils que l'affaire sera entendue *coram rege ipso*. De sa juridiction, je me bornerai à dire qu'elle est presque universelle tant au civil qu'au criminel. En Angleterre, chacun est à peu près libre — dans de certaines limites pourtant — de choisir pour faire juger son ou ses procès le tribunal qu'il préfère. Grâce aux inventions inimaginables des hommes de loi, on trouve toujours le moyen légal ou soi-disant tel de se passer cette fantaisie. Un exemple ne sera pas inutile. La cour de l'Échiquier ne devrait connaître que des affaires relatives aux revenus du roi. B... refuse de payer à A... 4,000 livres sterling qu'il lui doit. A... se voit dans la cruelle nécessité de lui intenter un procès; mais il a une confiance illimitée dans les juges de la cour de l'Échiquier, tandis que ceux des Plaids communs et de la cour du Banc du roi lui inspirent une antipathie irrémédiable. Comment faire? Les hommes de loi ont tant d'esprit, qu'ils ne le laissent-ont pas longtemps dans l'embarras. Ils supposent — peut-on admirer assez une parole découverte? — que A... est un fermier ou un débiteur du roi... et que B... lui ayant causé un certain dommage, A... est

(1) Voyez nos 302 et 307, vol. XV; et 330, page 370.

devenu moins capable de payer le roi, d'où ils concluent que la cour est compétente en raison de l'intérêt qu'a le roi à ce que A... recouvre la somme qu'il réclame à B... O justice humaine, que tu es respectable quand tu te permets de semblables divertissements ! A... qui a peut-être ses raisons pour ne pas vouloir être jugé par la cour de l'Échiquier, se voit forcé de reconnaître la compétence du tribunal devant lequel l'assise son créancier, à moins tout-fois — ceci n'est-il pas aussi original ? — que la cour du banc du roi n'ait envie de juger elle-même l'affaire et n'uso du droit qu'elle s'est peu à peu arrogé de l'évoquer.

Ce qui frappe le plus un étranger en entrant dans un tribunal anglais, c'est le costume des juges et des avocats. À la vue de toutes ces perruques plus ou moins longues et frisées, qui recouvrent leurs chefs, et qui leur donnent des physionomies si comiquement sérieuses, il éclaterait d'un fou rire, n'était la majesté du lieu. Sur le coliflore, les avocats français ont à la vérité aussi ridiculement costumés que leurs confrères d'outre-Manche. Vers la fin du siècle dernier, les juges anglais étaient condamnés à la perruque et à un uniforme noir, même lorsqu'ils ne siégeaient pas. Lady Eldon, qui conserva toute sa vie une haute admiration pour la beauté physique de son mari, trouvait que sa perruque le défigurait horriblement ; elle le supplia si instamment de s'en débarrasser, que lord Eldon se décida un jour à en demander l'autorisation au roi. « Sire, lui dit-il, j'ai le malheur d'être

alligé de violents maux de tête chroniques ; ma perruque contribue à augmenter le nombre et l'intensité des accès, accordez-moi l'autorisation de ne la porter que sur mon siège de magistrat. — Non, non, lui répondit en souriant Georges III, pas d'innovations sous mon règne. Si vous voulez porter vos barbes, vous pouvez renoncer à vos perruques ; sinon, non. » Les juges de la Grande-Bretagne n'ont dû qu'à la révolution de juillet l'abolition de cet antique usage. Sous

gine et sur ses développements, je me bornerai à constater qu'elle ne ressemble en rien aujourd'hui à ce qu'elle fut dans le principe. Si précises, si positives que fussent les lois communes — et elles ne brillèrent pas par ces qualités — ou bien elles posaient des maximes générales, ou bien elles s'appliquaient à des circonstances particulières. Il se présente successivement un grand nombre de cas nouveaux et imprévus, pour lesquels elles n'offrent pas de remèdes

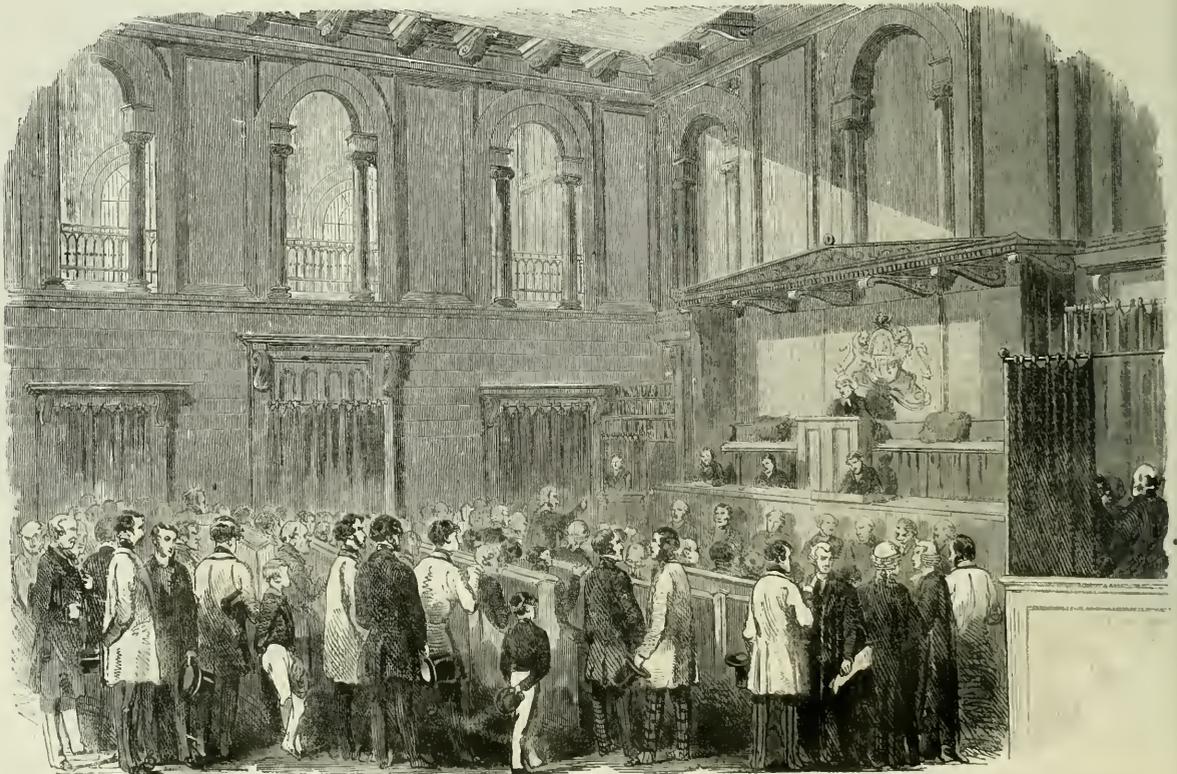
le règne de Guillaume IV, la perruque judiciaire disparut à la ville, avec d'autres débris aussi vieux et aussi peu dignes d'être conservés de la constitution britannique.

AI-je besoin de décrire l'intérieur de la cour du Banc de la reine, puisqu'un habile dessinateur la montre tout entière avec ses juges, ses avocats, son public, ses fonctionnaires inférieurs, etc. ? J'aurais beaucoup de choses à dire d'ailleurs sur tout ce qui s'y passe, ainsi que sur les circuits ou tournées des juges dans les comtés ; mais je n'oublierai pas, — bien que je semble m'égarer de digression, — que l'équity draftsman, le spécial pleader et le common lawyer attendent leur tour, et j'ai encore à parler des cours d'équité en général et de la cour de chancellerie en particulier, — deux sujets qui, pour être traités convenablement, demanderaient un volume.

En effet, l'histoire de la cour de chancellerie, — histoire à peine ébauchée par quelques antiquaires contemporains, — est, en grande partie, ainsi que je l'ai indiquée plus haut, l'histoire constitutionnelle de l'Angleterre. Sans entrer ici dans aucun détail sur son ori-



Policemen conduisant des voleurs aux bureaux de police, par M. G. Thomas.

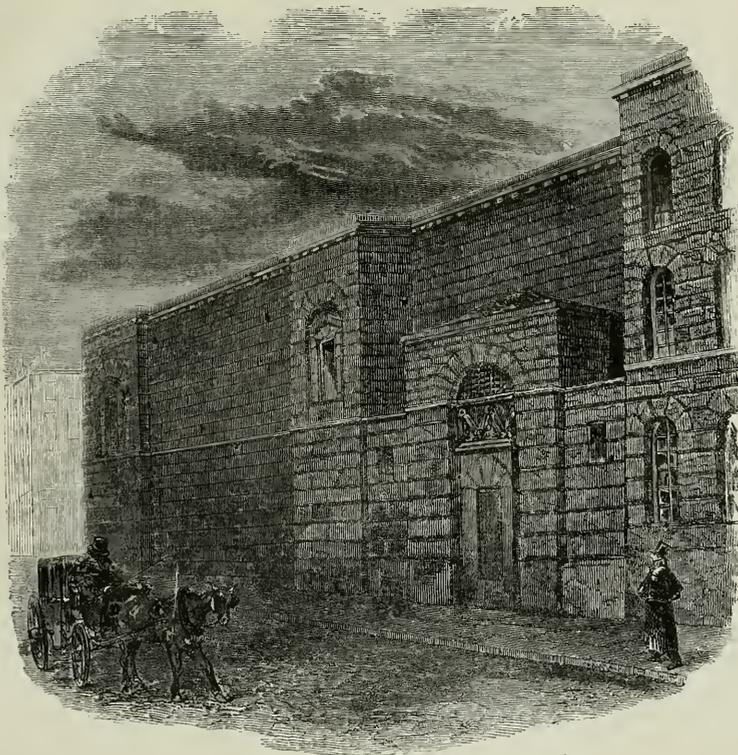


Cour du Banc de la Reine, à Westminster.

propres ou suffisants. Que firent les parties intéressées? Comme le roi était la source de toute justice, comme à son couronnement il avait prêté le serment de rendre la justice *æquam et rectam*, elles s'adressèrent au roi, le priant de tempérer, en vertu de son autorité souveraine, la loi par l'équité. — Dans tous ces cas, le chancelier, qui était un des personnages les plus considérables, un des dignitaires les plus puissants du royaume, fut chargé de représenter le roi. Ainsi naquirent les cours dites d'équité, par opposition aux tribunaux de loi commune; ainsi la cour du chancelier ou la cour de chancellerie fut la première, et resta la plus importante de toutes les cours d'équité. La cour de chancellerie, écrivait récemment un critique de la Revue d'Edimbourg, fut, dans sa forme primitive, une grande expérience, qui eut pour but de constater à quel point la jurisprudence d'une nation pouvait être abandonnée aux inspirations entièrement arbitraires de la conscience humaine. Mais peu à peu sa juridiction cessa d'être une juridiction arbitraire. La conscience du chancelier tomba heureusement sous la dépendance de la loi, et se soumit aux exigences de la morale. On eut un tort, il est vrai, celui de conserver le mot *équité*. Cette faute ressemble beaucoup au *four/hui* à une épigramme; mais pourquoi nous en inquiéter? Peu importe que le nom soit resté, si tous les abus ont été réformés? Les avantages du changement de système sont tellement incontestables, qu'il faudrait être bien vétilleux et bien difficile à satisfaire, pour avoir le courage de chercher querelle à cette ridicule qualification des temps passés. »

Aujourd'hui donc, les cours d'équité ont, comme les cours de loi commune, leurs règles et leurs formes légales; seulement, ces règles et ces formes sont différentes. Voilà pourquoi je me suis vu obligé de résumer si brièvement ces détails incomplets pour faire comprendre ce qu'étaient les barristers anglais qui exercent les professions d'*equity* — *draftsmen* et de *special pleaders*.

Dans l'opinion des gens du monde ces mots *special pleading*, a dit M. Warren, servent à désigner un art et un mystère; et rien n'est plus amusant que leurs efforts pour l'interpréter. Tous les barristers, disent-ils, sont des *pleaders*, en ce sens qu'ils plaident les causes de leurs clients; mais certaines causes sont si spécialement difficiles et importantes, qu'elles exigent des talents supérieurs et qu'elles sont en conséquence confiées à des plaideurs spéciaux. Telle n'est pas la vérité cependant. Autrefois les parties intéressées se présentaient elles-mêmes



Newgate. — Vue prise du côté où ont lieu les exécutions capitales, par M. G. Thomas.

devant les tribunaux anglais, soit en personne, soit par leurs attorneys; et elles expliquaient leurs demandes et leurs dé-

au civil il plaide les causes qui ont été amenées à une issue — non sans frais et sans phrases inutiles — par les *special pleaders*.

« Quiconque n'a pas étudié le droit aura peine à comprendre et à apprécier, a dit un écrivain anglais, le caractère et les prétentions d'un *common lawyer* en renom. Considérez, pour un moment, les divers tribunaux devant lesquels il doit se présenter « armé de pied en cap » — un seul juge dans les *chambers*; un seul juge et un jury à *visa prius*; la cour complète *in banco* à la cour du Banc du roi, et à celles des *Pléids* communs et de l'*Échiquier*; les cours criminelles, les comités du parlement, le conseil privé et la chambre des lords; énumérez les sujets qu'il peut avoir à traiter, toutes les variétés du caractère humain, tous les événements de la vie légers ou sérieux; les questions les plus subtiles de la propriété réelle, les problèmes les plus compliqués du droit commercial; le droit écossais, le droit civil, le droit international, le droit étranger, le droit criminel, le droit équitable, le droit parlementaire, le droit constitutionnel! Demandez-vous comment il peut apprendre tout ce qu'il doit savoir! Songez



Cour du lord-maire à Mansion-House, par M. G. Thomas.

au peu de temps qu'il a pour étudier les affaires les plus graves! Pensez qu'il parle toujours en public devant un barreau attentif, intelligent, instruit, où presque toutes ses paroles sont recueillies par des journaux ou les font circuler dans toute l'Angleterre. Réfléchissez à l'importance des incidents qui lui sont confiés, et vous aurez une idée de l'attention et de la difficulté des devoirs que s'impose un barrister anglais, quand il préfère la profession de common lawyer à celle de conveyancer, d'equity-draftsman ou de special pleader. »

Ce paragraphe demanderait de longues explications; si me faudrait encore, je le sens, dire ce que sont et les *chambers* et les cours du *nisi prius*, mais la place me manque: je ne puis même parler ni des tribunaux exceptionnels, ni de la cour des docteurs communs ou les cours ecclésiastiques; ni des tribunaux criminels qui me fourniraient pourtant plus de sujets d'éloge que de blâme; ni de ces tribunaux de police, dont les audiences seraient parfois aussi divertissantes que celles de nos tribunaux de police correctionnelle, si, en y contemplant les scènes plus ou moins comiques qu'il y passent, la pensée ne se reportait pas toujours à leurs décrets tragiques et surtout à cette fatale porte-fenêtre de la prison de Newgate, par laquelle le bourreau de Londres lance les condamnés à mort dans l'éternité....

ADOLPHE JOANNE.

Institut national de France.

ACADEMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

[1^{er} semestre de 1851.]

DU CARACTÈRE ET DU MOUVEMENT DE LA CRIMINALITÉ EN ANGLETERRE, par M. Léon Faucher. — Mémoire sur les cités ouvrières, par M. Villermé. — Du mouvement de la population de la France en 1847, par MM. Moreau de Jonnés, Ch. Dupin, etc. — Du travail de nos prisons, par MM. Ch. Lucas et M. Léon Faucher. — Des effets de l'émigration des détenus en Angleterre, par M. Moreau de Jonnés. — Stance pluri-annuelle du 15 janv. — N.-H. de C. Cabanis, par M. Migonot; discours de M. Bachelardy Saint-Hilaire, président de l'Académie; prix et concours.

L'Angleterre, qui nous présente dans l'ordre politique et industriel tant d'exemples intéressants à étudier, peut encore nous offrir d'utiles comparaisons dans l'ordre moral. En même temps que l'on a vu l'accroissement rapide et gigantesque de la population orphane, le merveilleux développement de son commerce et de sa richesse, accompagné et corrigé par ainsi dire par l'aggravation de la misère, l'expansion des lumières et des droits politiques, il est curieux de remarquer comment le mouvement des délits contre la loi et des désordres corrompant la société s'accroît et s'aggrave. Ce mouvement a été non observé jusqu'à présent, et M. Léon Faucher a voulu en signaler les différents caractères, d'après les comptes-rendus officiels et les ouvrages de MM. Symonds, Neison et Fletcher.

Les chiffres que présente M. Léon Faucher avec un caractère d'authenticité incontestable dénotent les progrès périodiques du mal et les efforts impuissants jusqu'à ce jour pour en arrêter le développement. C'est ainsi que l'Angleterre dépense chaque année deux millions sterling pour la répression des crimes et des délits. Les prisons du royaume-uni sont pleines; 130,000 détenus par année traversent les portes de l'Angleterre, pour être dirigés en Irlande. La population des prisons est habituellement de 10 à 11,000 détenus; en Angleterre, de 12 à 13,000; les pontons et les colonies pénales reçoivent en outre les condamnés dont la sévérité des lois purge la métropole.

En 1848 le nombre des accusés a été, pour l'Angleterre et pour le pays de Galles, de 30,349; pour l'Ecosse, de 4,909, et pour l'Irlande, de 38,522; total, 74,780 pour les trois royaumes. Si on joint à l'énumération des délits qui relèvent des cours d'assises et des sessions trimestrielles, celle des délits que frappent les juridictions sommaires, on arrive à des chiffres effrayants. Pour l'Angleterre et le pays de Galles, le nombre des accusés condamnés de cet ordre s'est élevé, en 1843, à 73,196, pour l'année suivante, en 1846, à 64,899. Le nombre des accusés étant, en 1843, de 29,391, l'Angleterre et le pays de Galles ont complé, pendant cette année-là, 102,787 délinquants de tout ordre, soit un délinquant sur 155 habitants.

Si l'on recherche la part de chaque sexe dans la criminalité générale du pays, on trouve qu'au commencement du siècle les femmes entraient dans la somme totale des délits pour une proportion très-faible: on comptait 40 femmes 7/10, contre 100 hommes accusés. Plus tard, et après la paix, l'accroissement extraordinaire qui se manifesta dans les désordres criminels fit tomber cette proportion à 18 5/10 p. 100. Elle s'est élevée depuis graduellement, surtout depuis quelques années, à 22 p. 100 en 1843, et à 25 1/10 p. 100 en 1847. Les cinq années qui ont précédé 1848 présentent une augmentation de 6 8/10 p. 100 sur la période quinquennale dont l'année 1842 est la terme; et cet accroissement est à raison de l'influence que la mère peut exercer sur l'esprit et sur le cœur de ses enfants, dans toutes les classes de la société, le symptôme le plus grave qui marque les progrès de la criminalité en Angleterre.

A quel âge maintenant, dans chaque sexe, la tendance au crime se prononce-t-elle avec plus de force et d'effet? On voit, d'après un tableau dressé sur la moyenne des trois années 1842, 1843 et 1844, que le quart environ des crimes et des délits commis en Angleterre se renferme dans la période quinquennale comprise entre l'âge de 20 ans et celui de 25 ans; qu'il y a presque autant d'accusés dans la période quinquennale comprise entre l'âge de 15 ans et celui de 20; que les accusés de 15 à 25 représentent à peu près la moitié du nombre total; enfin, que le nombre des accusés de 25 à 40 ans s'abaissant dans une proportion énorme, reste inférieur de 62 p. 100 à celui des accusés de 20 à 25 ans; et de 50 7/10 p. 100 à celui des accusés de 15 à 24 ans.

D'autres questions non moins intéressantes sont encore traitées dans le mémoire de M. Léon Faucher; telles sont notamment celle de l'action qu'exerce sur la marche des crimes et des délits la distribution de la population sur la surface du territoire et les diverses professions qui se partagent son activité, et celle de l'influence de l'émigration sur la moralité.

Il est à craindre que les expériences récemment faites en Belgique et en France au sujet des cités ouvrières ne tournent pas au profit de cette institution. On s'accorde à reconnaître les

plus graves inconvénients. Ils ont été signalés par M. Villermé, qui ne croit ces établissements praticables qu'aux conditions suivantes:

« Les cités ouvrières ne doivent ouvrir, suivant lui, que pour des ménages ou familles et non pour des célibataires du sexe masculin.

Autant que possible il faudrait que chaque cité se composât exclusivement de petites maisons non contiguës.

Il serait desirable que chacune de ces maisons, construite, distribué et tenu de manière à être constamment propre et salubre, ait son jardin et l'eau du robinet au plus près.

Chaque logement devrait se composer de deux ou trois pièces habitables, dont une à feu, et l'avoir son feu en particulier. Ces pièces devraient être bien clos, bien éclairées, bien aérées et d'une grande salubrité. Les fenêtres et portes seraient disposées de telle manière, qu'elles fussent ouvertes, on pût n'être pas vu chez soi par les plus proches voisins ni apercevoir ce qui se passe chez eux.

Mais il s'agit moins, en définitive, comme l'ont fait observer M. Blanqui et M. Lucas, dans l'intérêt des classes ouvrières, d'élever de nouvelles constructions à grands frais que de réparer les anciennes et d'arrêter par voie législative ou par voie municipale des dispositions de nature à assurer la convenance et la salubrité des habitations d'ouvriers. Lorsqu'un navire doit quitter le port, dit-on à cette occasion M. Blanqui, il est visité par un agent de l'autorité pour vérifier s'il est navigable ou non. S'il n'est pas navigable, il est retenu au port. Pourquoi ne pas procéder de même pour les maisons et ne pas faire vérifier si telle maison est habitable ou non? L'autorité défend le vin falsifié, le poisson pourri, les viandes gâtées; l'autorité fait étayer la maison menaçant ruine, et elle ne dépouille pas les vêtements mouillés, et pour des intérêts non moins sacrés, dit-on au propriétaire, pour louer votre maison, il faut qu'elle soit habitable. Le système répressif n'est même pas suffisant, comme l'affirment M. Ch. Lucas; il faut encore recourir au système préventif. Pourquoi dans les grandes villes, à Paris notamment, laissez-vous construire chaque jour des maisons que couronnent des cellules qui seraient recouvertes et en été d'arbustes fourrés?

« Les opérations de la population pendant l'année 1847 ont été soumises à une grande commission dans la cause dont l'indication est alléguée au déficit de la récolte en 1845, mouvement de M. Moreau de Jonnés résumés à l'aide du dépouillement des documents officiels. Dès le mois de janvier, et lorsque la valeur de l'hectolitre de blé s'est élevée à 30 francs, la mortalité s'augmente, les mariages sont suspendus, et 65,000 enfants manquent à naître. La population totale, au lieu de s'accroître comme l'année précédente de 152,000 habitants ou comme en 1845 de 237,900, ne gagne, par l'exécution des naissances sur les décès, que le nombre de 64,900 personnes, accroissement inférieur de 73 p. 100 à celui qui avait eu lieu deux ans auparavant. Il faut remarquer en première conséquence le développement des moyens de communication qui, soit par de nouvelles ou de meilleures routes, soit par la navigation des fleuves et des canaux, soit par l'établissement des chemins de fer, ont permis de répartir les grains plus également sur la surface de la France et de niveler davantage les prix entre les diverses régions de l'est et de l'ouest, du nord et du sud. La seconde cause tient à la liberté commerciale, qui permet d'aller chercher au loin les grains qu'une moisson abondante n'a pas données. Il est rare que la récolte fasse défaut en même temps sur toute la surface du globe et sous toutes les latitudes. Loin de là, les circonstances au moment de celles qui ont été contraires sur quelques points du globe, favorisent la récolte sur d'autres points.

« La suppression du travail dans les prisons, décrétée par le gouvernement provisoire dans le but de remédier à un mal peu sérieux, celui d'une prétendue concurrence fautive au travail libre et pour donner satisfaction à des exigences intéressées, a soulevé des inconvénients sérieux, tels que les vices et la démoralisation des prisonniers. La question du travail dans les prisons n'est, du reste, pas spéciale à la France; elle a été agitée en Angleterre, aux Etats-Unis et notamment dans l'Etat de New-York; la cause en France on a exagéré l'importance, et pour ce qui nous concerne, il est facile avec MM. de Watteville et Ch. Lucas de montrer à quels termes elle se réduit.

Nos maisons centrales de détention, frappées par le décret du gouvernement provisoire, renferment environ 18,000 individus. Si on fait la part des malades, des vieillards, des hommes affectés à un service intérieur, etc., on peut réduire le chiffre de 18,000 à 12,000. Maintenant, relativement à la production, si on compare ce travail forcé et dont le produit profite pour le plus souvent à un atelier, n'y a pas d'usage de l'atelier à alléguer que le produit de ce travail est équivalent seulement à la moitié du travail libre; que 12,000 détenus équivalent à 6,000 travailleurs libres; si de plus on considère la diversité des industries (elles sont au nombre de 19) entre lesquelles se répartit ce travail, on est peu porté à l'invoquer la sincérité et la validité des réclamations du travail libre. Il faut cependant reconnaître, suivant M. Ch. Lucas, que certains faits particuliers méritent d'être pris en considération. Ces faits s'appliquent au travail des femmes et aux travaux à faiguille. Dans les moments de crise, le travail des femmes travaillant vient à être concurrencé au travail de ces familles, dans les grandes villes, se transformant en ateliers domestiques ou l'on fait de la broderie, de la couture, de la dentelle. Il arrive encore que si les travailleurs délaissés, au lieu d'être répartis sur la surface de la France, sont concentrés sur quelques points, s'ils sont sur une localité par groupes de 1,200 ou de 1,500, il y a gêne et souffrance pour cette localité. C'est là un fait accidentel facile à supprimer ou à atténuer, mais qui ne saurait contredire le travail dans les prisons.

« On a proposé plusieurs remèdes aux inconvénients vrais ou exagérés du travail dans les prisons. Les uns ont demandé que l'on affectât à la consommation de l'Etat le travail des détenus; mais n'est-il pas évident que ce que l'Etat prendra aux détenus

il cessera de le prendre au travail libre? Les autres, s'autorisant de l'exemple de la Belgique, ont voulu multiplier les compagnies hors rang de récents, et remplacer le produit de leur travail par le travail des détenus; mais on oublie qu'en Belgique, par suite de la suppression des bagnes, la durée moyenne des détentions est de douze à quatorze ans, tandis qu'en France elle est au-dessous de trois ans. Mais en définitive, quels que soient les inconvénients du travail des prisons en regard de l'industrie libre, il est urgent, au nom de la santé des prisonniers, de leur amélioration morale, de donner à la prison l'assistance puissante de l'Etat, notamment la punition avertie pour cet effet de leur détériorer celui auquel elle s'applique.

« Les résultats économiques de l'affaiblissement des céréales en Angleterre viennent d'être constatés et signalés récemment à l'Académie par M. Moreau de Jonnés; ils sont d'un grand intérêt. Pendant l'année 1849 il est entré dans la consommation des Britanniques une quantité de céréales, importées de l'étranger, presque double de la quantité introduite en 1848: 28,917,000 hectol. au lieu de 15,938,000. C'est un complément à la subsistance indigène capable de nourrir neuf à dix millions d'habitants. L'importation des farines a presque triplé: 2,150,000 quintaux métriques au lieu de 750,000.

« Les pays qui ont fourni le plus de froment à l'Angleterre sont:

La France	2,003,463 hectol.
La Prusse	1,670,583 —
Les Etats-Unis	1,656,256 —
La Russie	1,670,960 —
Les villes anstées	1,341,255 —
La Belgique	988,477 —
La Hollande	832,902 —

L'agriculture anglaise a moins souffert qu'on aurait pu le croire de cette introduction des blés étrangers. Si on consulte les prix des deux dernières années, on voit que la valeur moyenne de l'hectolitre de blé, relevé officiellement dans les documents anglais, ne donna qu'une différence de 3 fr. ou un neuvième; en 1848 elle était de 18 fr. 21 c. l'hectol.; en 1849 de 15 fr. 18 c., différence 3 fr. 3 c., tandis qu'en France on la concurrence étrangère n'existant pas, la différence a été bien plus forte; elle s'est élevée au sixième.

« Si l'on veut en anglais a continué de fournir à la consommation de la viande exclusivement, par suite de la supériorité de la qualité de son bétail et de ses troupeaux, les autres sortes de subsistances ont été importées en plus grande abondance, et cette augmentation porte principalement sur le lard, le jambon, les pommes de terre, le riz et les œufs. Des exportations considérables de produits anglais et une augmentation de valeur commerciale de 250 millions en faveur de 1849 sur 1848 pour les marchandises exportées à l'étranger ont largement compensé les effets de l'importation des céréales et des autres sortes de subsistances.

« La séance publique annuelle de l'Académie a eu lieu samedi dernier 15 juin. Elle a été marquée, comme les précédentes, par une notice de son secrétaire perpétuel, M. Migonot, sur la vie et les travaux d'un de ses anciens membres, l'Académie française prononce l'éloge de chacun de ses membres à leur réception et à leur remplacement; l'Académie des sciences morales et politiques accorda à ses anciens un hommage plus tardif, mais non moins complet, grâce au talent du panégyriste. Le personnage choisi cette année par M. Migonot était Cabanis, dont le nom est illustré dans l'histoire de la philosophie du dix-huitième siècle et qui a tenu en son temps la double célébrité du médecin et de l'écrivain. Cabanis, issu de Mirabeau par les liens de l'amitié et des sympathies politiques, entreprit de disputer à une fin proclame les restes d'une vie épuisée par les passions et les agitations de la politique, et ne put sauver l'illustre tribun au début d'une révolution qu'il avait préparée et qu'il n'eut pas la gloire de maîtriser et de contenir.

Comme Sieyès, Tallary, Daunou, Roederer, Destutt de Tracy, Cabanis faisait partie de la classe des sciences morales et politiques en l'an IV lorsque l'Institut fut organisé. Seul de ses collègues, Cabanis n'avait pas eu les honneurs d'un diplôme public. Une proposition lui était due; elle vint de lui être faite. Cabanis méritait par ses travaux scientifiques, par un caractère épuré, vu par les événements auxquels il a pris part ou dont il a été le spectateur désintéressé.

La vie de Cabanis s'est écoulée presque toujours en dehors des agitations politiques. Né dans l'ancien Limousin en 1757, rapproché de Turgot par d'anciennes relations de famille, devenu médecin par circonstance, introduit dans la société de madame Helvétius dont il fut pour ainsi dire le fils d'adoption, s'éloignant opposé aux excès de la révolution et aux empressements de Bonaparte sur les libertés publiques, âgé à peine de cinquante et un ans lorsqu'il mourut, Cabanis avait, comme l'a dit M. Migonot, pendant ce dernier siècle, cultivé la science, aimé la raison, cru au droit, pratiqué la justice, exercé la bienfaisance. En traversant sa courte vie, il n'avait été infidèle à aucune de ses opinions, incertain sur aucun de ses devoirs. Sans renoncer parer qu'il avait été sans excès, il n'avait jamais voulu moins de liberté parce qu'il n'en avait jamais demandé trop.

« Cabanis de nombreux écrits. Sans parler du travail qu'il a laissé de la maladie et de la mort de Mirabeau, d'un travail sur l'éducation composé pour Mirabeau, il faut mentionner une dissertation sur la certitude de la médecine; des *Observations sur les hôpitaux*; ses *principes et ses vues sur les secours publics*; un écrit sur les *révolutions de la médecine*, enfin son grand livre sur les *rapports du physique et du moral de l'homme*. Dans cet ouvrage, dont notre siècle n'a pas adopté les doctrines, Cabanis, à l'exemple de Locke et de Condillac, subordonne l'entendement de l'homme à ses sens, ramène ses idées à ses sensations, réduit ses droits à ses besoins, et fonde ses devoirs sur ses intérêts. En pratiquant le *méthode* de ses illustres prédécesseurs sur la manie avec plus de hardiesse. Il étudie l'homme en physiologiste et en philosophe, dans son organisation physique et dans son existence morale, et il traite, en restant le philosophe du corps, le problème compliqué de sa double nature, et des influences mutuelles que le corps et l'esprit exercent l'un sur l'autre.

« Les qualités ordinaires du talent de M. Migonot se retrouvent dans la notice sur la vie et les travaux de Cabanis. Bien que le sujet fût d'un intérêt commun à nos précédentes années, nous ne pouvons que louer l'ardeur n'ait point, comme l'année dernière, en parlant de M. Rossi, la puis des événements politiques et contemporains, il a su donner à l'éloge de Cabanis et à l'appréciation de ses ouvrages un intérêt que l'audace a vivement apprécié et qui s'est mani-

festé par de vifs et de légitimes applaudissements. Il termine ainsi son analyse du plus important ouvrage de Cabanis.

« L'ouvrage sur les rapports du physique et du moral produisit un effet considérable. Il parut aux uns l'explication la plus plausible de l'homme; aux autres, qui ne connaissaient pas encore le complément de cette théorie, une désolante mutilation de sa nature, dont on reprocha à Cabanis d'excéder l'âme. Il charma les physiologistes, qu'il introduisit en d'innombrables dans la philosophie, et satisfit les moralistes, auxquels il donna l'appui de la physiologie. Ces philosophes, étaient tous de l'école alors triomphante de Condillac; ils se réunissaient assidûment autour de Cabanis, que ses travaux et sa gloire leur donnaient un quelque sorte pour chef. Garat, la plus éloquent professeur de cette école; Tracy, son plus profond logicien; Volz, son plus brillant moraliste; de Gérando, son plus érudite historien; l'ingénieur Laroze, qui avait commencé par la suivre et qui devait finir par s'en séparer; Maine de Biran, qui s'en montrait le disciple avant d'en devenir le réformateur; le savant Daunou, qui en avait transporté les principes dans les lois et les usages de l'histoire; l'élegant critique Ginguet; l'habile helléniste Thorin; le spirituel Andrieux, qui écrivait à Cabanis: « Vous avez plus d'âme que ceux qui vous accusent de ne pas y croire, » formaient la seconde société d'Anteuil, dans la mal-on célèbre ou Turgot, Franklin, d'Alenbert, Thomas, Condillac et Condorcet avaient formé la première, et dont malheureusement, en mourant, avait légué la jouissance à Cabanis, resté le lien commun de l'une et de l'autre. Cette société de penseurs et de sages, servait au culte alors un peu disséminé de l'éducation, et elle, bien de l'honneur, poursuivait, dans les plus agréables, comme dans les plus nobles entretiens, l'examen des questions les plus hautes et les plus utiles, et conservait la tradition des droits que des excès avaient fait suspendre, mais qu'ils ne pouvaient avoir fait perdre. A d'au-delà de la liberté, ou y jouissait de la pensée, qui survit à la liberté et qui la ramène. »

M. Mignet avait dit en parlant des systèmes philosophiques: « Les philosophes ne régnaient pas seulement en souverains sur le monde des idées; elles instruisaient de haut les nations, et les guidaient de loin. En les pénétrant peu à peu de ce principe, elles les conduisaient à agir dans ce qui est de la nature humaine, à croire, sans elles la raison ne poursuit rien d'élevé, la science n'atteint rien de difficile, la politique ne vise à rien de meilleur, et l'âme des peuples s'éteint dans l'indifférence, après que leur esprit s'est affaibli dans l'inaction. C'est la philosophie de Descartes, qui, de la vérification de la pensée humaine, s'élançant vers la connaissance de Dieu et la recherche des lois générales de l'univers, a surtout donné au dix-septième siècle ses grandeurs régulières, ses magnifiques découvertes, son étal incommensurable. C'est elle même philosophie, portant toujours de l'honneur, et toujours fidèle à la méthode expérimentale, mais restée dans un cercle de notions plus étroites et pour ainsi dire plus terrestres, qui, appliquée par Locke et Condillac à l'analyse de l'entendement humain, appropriée par les moralistes à l'étude du bonheur, employée par les savants à la décomposition de la matière, transportée par les publicistes dans l'examen de l'état social, a inspiré au dix-huitième siècle sa généreuse hardiesse. » En outre de tout de sciences nouvelles, et lui en a fait compléter tant d'anciennes, lui a donné l'annuaire de l'humanité, le besoin de son bien-être, la croyance en ses droits, et a servi dans la réalité à la réalisation de son terme. »

La science avait été ouverte par un discours de M. Barthélemy-Saint-Hilaire, président de l'Académie. Dans un discours très-remarquable, sage, pensé et écrit à la fois avec une grande distinction, l'orateur avait déterminé les caractères de la mission qui résulte pour l'Académie de son institution et des circonstances au milieu desquelles nous vivons. Mais cette mission n'est pas seulement une œuvre aux travaux qu'elle émanait directement d'elle; elle s'étend encore aux travaux qu'elle provoque par les concours ouverts dans chacune de ses sections, et qui, par leur importance des sujets de leurs questions, ont tant en cette année, et dont l'importance a été si grande, et la position des attendants contre les personnes et les propriétés, souvent et ornaient les âges de la civilisation, depuis l'état sauvage jusqu'à l'état des peuples les mieux policés. L'Académie n'a pas décerné de prix pour ce concours, elle a seulement accordé une première mention honorable avec une médaille de 1,000 fr. M. Tissot, professeur de philosophie à la faculté des lettres de Dijon, et une deuxième mention honorable, avec une médaille de 500 fr., a

Le prix a été décerné à M. Kenig-wart, docteur en droit, récemment élu correspondant de l'Académie. Dans la section d'histoire générale et philosophique, l'Académie avait ouvert des concours de « dénonciation », et pour les progrès de la justice criminelle, et pour la poursuite et la punition des attentats contre les personnes et les propriétés, souvent et ornaient les âges de la civilisation, depuis l'état sauvage jusqu'à l'état des peuples les mieux policés. L'Académie n'a pas décerné de prix pour ce concours, elle a seulement accordé une première mention honorable avec une médaille de 1,000 fr. M. Tissot, professeur de philosophie à la faculté des lettres de Dijon, et une deuxième mention honorable, avec une médaille de 500 fr., a

M. Albert Dubois, ancien magistrat, a été récompensé pour ses concours et ses mérites, et pour les progrès de la justice criminelle, et pour la poursuite et la punition des attentats contre les personnes et les propriétés, souvent et ornaient les âges de la civilisation, depuis l'état sauvage jusqu'à l'état des peuples les mieux policés. L'Académie n'a pas décerné de prix pour ce concours, elle a seulement accordé une première mention honorable avec une médaille de 1,000 fr. M. Tissot, professeur de philosophie à la faculté des lettres de Dijon, et une deuxième mention honorable, avec une médaille de 500 fr., a

un excédent qui se convertit en rente ou fermage; 2° des causes qui déterminent le taux plus ou moins élevé des rentes ou fermages. Dans la section d'histoire générale et philosophique pour 1853, l'examen de la condition en France des classes agricoles pour le treizième siècle jusqu'à la révolution de 1789, etc.; pour 1852, l'examen de la condition des classes ouvrières pendant la même période. Ces divers prix sont de la somme de 1,500 francs. — L'Académie aima à honorer en 1855 un prix de 3,000 francs fondé par M. de Morogues à décerner au meilleur ouvrage sur l'état du pûrisme en France, et le meilleur moyen d'y remédier. Puis, et les concurrents répondent un nombre et à l'importance de ces divers sujets!

Chemin de fer de Paris à Lyon.

SOUTERRAIN DE BLAISY.

Quelques journaux annonçaient dernièrement que le souterrain de Blaisy, construit entre Tonnerre et Dijon, sur la ligne du chemin de fer de Paris à Lyon, ne tarderait pas à être terminé; cette nouvelle était inexacte: le souterrain est complètement achevé depuis plus de six mois. Un de nos collaborateurs, qui vient de visiter cet immense travail, le plus grand de ce genre qui se soit jamais vu en Europe, nous a communiqué à ce sujet des renseignements précis qu'il a recueillis sur les lieux mêmes, et qui seront lus, nous le pensons, avec intérêt:

« Le souterrain de Blaisy, à 90 kilomètres de Tonnerre et à 26 de Dijon, est destiné à traverser le faite qui sépare le versant de l'Océan de celui de la Méditerranée, entre la vallée de l'Oze, affluent indirect de l'Yonne, et celle de l'Ourbe, affluent de la Saône. Il a été exécuté à forfait par un entrepreneur général, M. Debains, qui avait déjà exécuté, au compte de l'État, le souterrain de Foug, près de Toul, pour le canal de la Marne au Rhin, et qui avait fait ses preuves dans cette construction, où il était parvenu à vaincre des difficultés de la même nature, sinon de la même importance.

« Le souterrain proprement dit a été commencé en juillet 1846, mais c'est en 1847 seulement que l'achèvement des puits-dont nous parlerons tout à l'heure a permis de donner au travail toute l'étendue qu'il comportait. Il a été entièrement terminé le 31 octobre 1849. Ainsi, en trois ans et quatre mois, et malgré des difficultés de tout genre que les événements politiques ont encore vus accomplir, M. Debains, qui avait assumé sur lui toutes les chances de cette gigantesque entreprise, a réussi, à force d'énergie et de persévérance, à la mener à bonne fin.

« L'élévation du point culminant de la montagne au-dessus du niveau de la mer est de 592 mètres 23 centimètres; elle est de 196 mètres 50 centimètres au-dessus du niveau des rails.

« L'entrée du souterrain de Blaisy, du côté de Paris, est le point le plus élevé du chemin de fer de Paris à Lyon, et se trouve à 408 mètres 13 centimètres au-dessus du niveau de la mer. Sa longueur totale est de 4,100 mètres; sa largeur est de 8 mètres, et le chemin y est à double voie, comme dans tout le reste du parcours.

« Le souterrain est en ligne droite et suit une pente descendant de 4 millimètres par mètre, depuis l'entrée de Blaisy jusqu'à la sortie du côté du village de Mâlain. La différence de niveau est par conséquent de 16 mètres 40 centimètres, et le point le plus bas est à 391 mètres 73 centimètres au-dessus du niveau de la mer. Malgré la longueur de la percée, on voit très-bien la lumière d'une extrémité à l'autre.

« Le souterrain est entièrement voûté, et les pieds d'oies qui supportent la voûte sont aussi revêtus en maçonnerie, excepté dans une très-petite partie, où la dureté et l'inaltérabilité du rocher calcaire ont permis de le tailler et de le laisser à nu. Sa hauteur, du chef de la voûte au niveau des rails, est de 7 mètres 50 centimètres. A cette hauteur il faut ajouter encore les 50 centimètres nécessaires pour la pose du ballast (coulée de sable ou de pierres cassées sur laquelle reposent les traverses), et 4 mètres pour la profondeur de la couche longitudinale placée dans l'axe du tunnel et qui reçoit toutes les eaux venant des puits ou recueillies par les chapes construites au-dessus des voûtes. La hauteur totale est donc réellement de 9 mètres. Aussi, par ses dimensions comme par la profondeur des puits qu'on a été obligé de creuser, le souterrain de Blaisy est incontestablement un ouvrage plus gigantesque que ceux de Mauvage (canal de la Marne au Rhin) et de la Nerthe (chemin de fer d'Avignon à Marseille), bien que le premier ait environ 4,700 mètres de longueur et le second 4,617. Dans ce dernier, en effet, les dimensions de la percée étaient moins grandes et la profondeur des puits beaucoup moins considérable.

« Les terrains traversés par le tunnel sont:

1° Des marnes vierges du lias, dont la couche a jusqu'à 70 mètres d'épaisseur, mais qu'on trouve à l'état détruite, à l'entrée du souterrain, du côté de Paris;

2° Un calcaire bleuâtre très-dur, connu sous le nom de calcaire à gryphées ou à gryphides, du nom d'une coquille fossile qu'on y trouve en abondance: c'est dans cette portion qu'on a jugé inutile de revêtir les pieds droits en maçonnerie; mais la voûte y est en maçonnerie, comme dans tout le reste du souterrain;

3° Les marnes irisées et les marnes infraillissiques qui se trouvent à leur base;

4° Une couche assez faible de dolomies ou calcaires magnésiens;

5° Le gypse ou plâtre;

6° Et enfin des terrains détritiques très-peu consistants et très-aquifères, appartenant à la formation des marnes irisées.

« Il a été percé, pour la construction du souterrain, 22 puits; le plus profond a 197 mètres de hauteur; plusieurs ont de 180 à 190 mètres; 8 seulement ont de 60 mètres. Leur profond leur cumulée est de 2,458 mètres.

« Sur ces 22 puits, 7 viennent d'être comblés; les 15 autres sont revêtus de maçonnerie et seront conservés pour l'aéragé du souterrain. Placés à 40 mètres de l'axe, ils communiquent avec la galerie principale par des galeries latérales, dont la voûte, en chape, forme un tuyau rampant de cheminée, facilitant l'évaporation de l'air du souterrain par les puits.

« On évalue à plus de deux millions la dépense des 22 puits.

« Ils ont traversé une très-grande variété de terrains dont l'énumération serait trop longue; les principaux sont: le calcaire à entroques, dominant de la formation oolithique; le calcaire à positionnées; le calcaire noduleux ferrugineux ou calcaire à bélemnites; plusieurs couches de grès bigarrés et de grès rubanés, dont on retrouve des bancs assez minces dans la coupe du souterrain; puis la couche des marnes du lias, du calcaire à gryphées, des marnes irisées et du gypse.

« L'inclinaison des diverses couches de terrain se trouve dans le sens opposé à la pente du chemin de fer: ainsi, tandis que le chemin descend du versant de l'Océan dans celui de la Méditerranée, la stratification des couches de terrains traversés descend du versant de la Méditerranée dans celui de l'Océan. Cette disposition a été souvent un grand obstacle au percement des galeries.

« Le volume des déblais à enlever pour l'ouverture du souterrain a varié de 75 à 100 mètres, suivant la nature des terrains traversés. On évalue à 350 000 mètres cubes la masse de terre et de roches qui a été ainsi extraite, et à 150 000 mètres cubes la masse des matériaux employés à la construction. Il a fallu plus de 150 000 kilogrammes de poudre de mine pour l'ouverture du tunnel et l'exploitation des carrières.

« Les puits les plus profonds étaient desservis par 12 machines à vapeur de la force de 16 chevaux chacune; les autres, par des machines à molettes mues par des chevaux. Toutes les machines servaient à la fois à extraire les déblais et à descendre les matériaux pour la construction. Ces déblais et ces matériaux étaient conduits, tant à l'intérieur qu'au dehors du souterrain, sur des chemins de fer provisoires, et dans des wagons mobiles, tantôt placés sur leurs trains, tantôt enlevés dans les puits par les machines, à l'aide d'un nouveau système que l'entrepreneur général avait appliqué pour la première fois au souterrain de Foug.

« Les matériaux employés ont été:

« Pour la pierre de taille et les moellons des voûtes et des pieds droits, le calcaire à entroques et le calcaire à gryphées, trouvés en grande partie dans des carrières voisines du souterrain;

« Pour les mortiers, le sable de Saône, qu'il a fallu faire venir de Saint-Jean-de-Loise, distant des travaux de 60 kilomètres, et la chaux hydraulique, fabriquée sur place, au moyen de la cuisson des calcaires siliceux à bélemnites et à poloniers;

« Pour les chapes, le ciment romain de Pouilly et un ciment analogue à celui de Vassy, fabriqué avec des bancs très-minères de calcaires trouvés dans le souterrain même.

« Les bois qui ont servi à la construction des cintres et aux étaiments des galeries étaient en grande partie des chênes provenant des forêts voisines et des bords du Doubs et de la Saône, et des sapins suisses venant de Bâle, par le canal du Rhône au Rhin et par le canal de Bourgogne; ils représentaient un prix d'achat de plus de 400 000 francs.

« Le matériel de premier établissement, consistant en forges, machines à vapeur, manèges, hangars, charrettes, charots, tombereaux, bennes et wagons pour enlever les déblais, ventilateurs et autres appareils d'aéragé, câbles et cordages de toute sorte, chemins de fer provisoires et chemins de service, pompes, constructions pour le logement des ouvriers et de leurs agents de l'entreprise, a coûté plus d'un million. On le comprendra sans peine, quand on saura que l'entrepreneur a dépensé plus de 90 000 francs pour créer et entretenir le chemin qui conduisait du canal de Bourgogne à ses divers chantiers; 60 ou 80 000 francs pour les constructions destinées aux logements des ouvriers et des employés, ainsi qu'à l'installation de ses ateliers de forge et de charbonnage; 25 à 30 charpentiers ont été incesamment occupés à la création et à l'entretien de ce matériel, sans compter ce qui a été exécuté à Dijon et dans les environs et ce qu'on a fait venir de Paris.

« Un grand nombre de maisons et de baraques ont été, en effet, bâties; il a fallu établir un chemin de communication entre le hameau de Pont-de-Pany, sur le canal de Bourgogne, et le village de Blaisy-Bis, en contournant toute la montagne, de manière à desservir les différents ateliers de construction et les agglomérations d'habitations nouvelles qui avaient été créées.

« Indépendamment de l'exploitation des nombreuses carrières, de la confection des cintres, de la préparation des bois et des autres matériaux, il y a eu presque constamment 40 ou 50 ateliers fonctionnant simultanément dans le souterrain.

« Pendant la plus grande activité des travaux, le nombre des ouvriers s'est élevé à 2,500 (il n'a jamais été au-dessus de 800): ce qui, avec les femmes, les enfants, les leçons et les albergistes installés dans le pays pour nourrir les ouvriers, représenté, à Blaisy et dans les villages environnants, un accroissement de population de 3 à 4,000 personnes.

« Et quand on pense que les villages de Blaisy-Haut et de Blaisy-Bas, et les autres hameaux voisins, Bligny-la-Roche, Mâlain, etc., ne renfermaient pas plus de 4,000 ha-

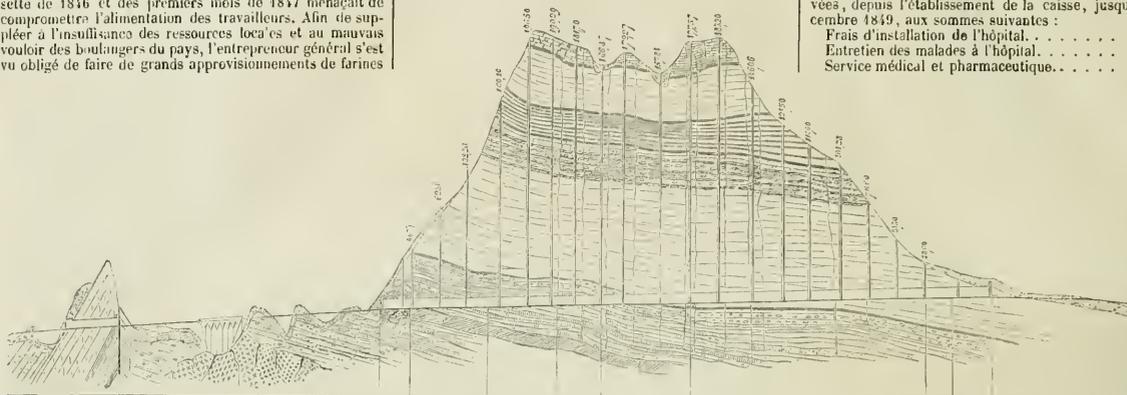
habitants, et que les productions du pays étaient loin de suffire à leur alimentation, on peut se faire une juste idée des difficultés qu'on a dû rencontrer pour installer et nourrir toute cette population nouvelle.

Malgré les précautions les plus intelligentes et les mieux conçues, malgré l'appel fait à l'intérêt privé des marchands assurés du débit de leurs denrées sur les chantiers, la disette de 1846 et des premiers mois de 1847 menaçait de compromettre l'alimentation des travailleurs. Afin de suppléer à l'insuffisance des ressources locales et au mauvais vouloir des boulangers du pays, l'entrepreneur général s'est vu obligé de faire de grands approvisionnements de farines

La prévoyante sollicitude de M. Debains ne s'est pas bornée aux mesures alimentaires que nous venons de rappeler : avec non moins d'humanité et de succès, elle s'est, de concert avec les ingénieurs de la compagnie, étendue également aux mesures sanitaires. Par ses soins, un hôpital de 25 lits a été installé et desservi par trois médecins, trois

dant les travaux. La caisse de secours était administrée par une commission composée de l'ingénieur en chef ou de son délégué, de l'entrepreneur ou de son employé principal, du caissier de l'entreprise, chargé aussi des recettes et des dépenses, et de sept ouvriers choisis dans les diverses professions. Les dépenses étaient réglées par cette commission, qui statuait sur l'allocation des secours. Elles se sont élevées, depuis l'établissement de la caisse, jusqu'au 31 décembre 1849, aux sommes suivantes :

Frais d'installation de l'hôpital	8,890 fr.
Entretien des malades à l'hôpital	23,455
Service médical et pharmaceutique	21,435



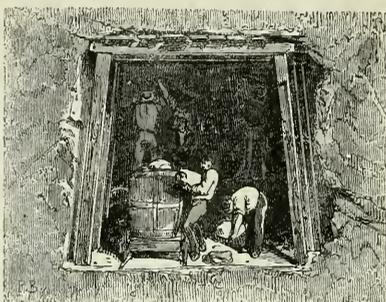
Roche de Malain. Viaud de Malain. Coupe géologique de la montagne de Blaisy, avec indication de la profondeur des puits. Niveau de l'océan.

et d'établir lui-même des fours. Il a fait ainsi cuire par jour jusqu'à 4,000 kilogrammes de pain, qui était vendu aux ouvriers à un prix très-inférieur à la taxe. Cette bonification a été de 9 centimes par kilogramme, dans le moment de la plus grande cherté du pain, et plus tard de 2 centimes dans les années d'abondance de 1848 et de 1849.

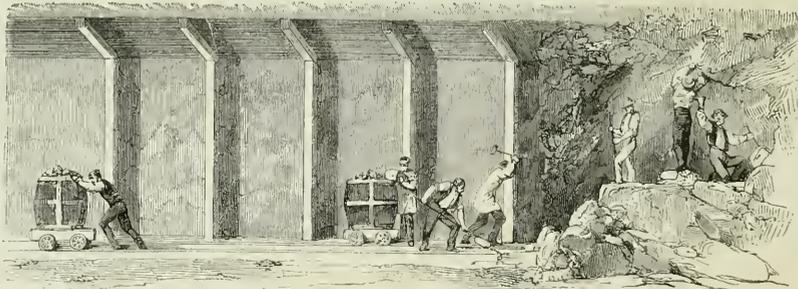
Outre les agents de la compagnie soumissionnaire du chemin de fer de Paris à Lyon, préposés à la surveillance des travaux, l'entrepreneur a eu jusqu'à 30 commis, dont le salaire et les gratifications se sont élevés à 5 ou 6,000 francs par mois, et représentent une dépense totale de plus de 300,000 francs.

De jeunes et habiles ingénieurs civils, sortis de l'École centrale des arts et manufactures, étaient chargés des nombreuses et difficiles opérations graphiques nécessaires pour diriger les mineurs dans le percement du souterrain et les maçons dans la construction de la voûte.

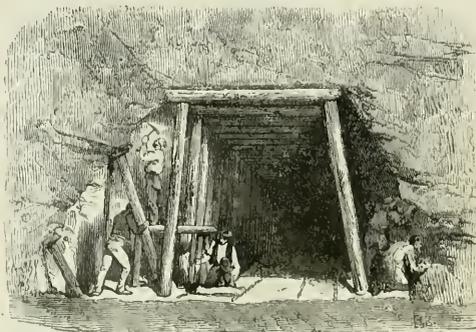
Les instruments de précision employés à ces diverses opérations n'ont pas coûté moins de 5 à 6,000 francs. Cela se conciliait plus facilement, qu'après avoir tracé sur le sol supérieur, et à travers les mouvements du sol et les rampes de la montagne, l'axe du chemin de fer, il a fallu élever sur cet axe autant de perpendiculaires qu'il y avait de puits; tracer au fond des puits les galeries latérales suivant ces mêmes lignes perpendiculaires, avec une base de deux mètres à peine, et relever en suite sur ces galeries une nouvelle perpendiculaire qui devait donner la direction du souterrain. Il a fallu, en outre, faire et refaire jusqu'à cinq fois un nivellement général, et, quand on eut placé sur chaque puits un repère indiquant sa hauteur au-dessus du niveau de la mer, mesurer avec des chaînes en acier la profondeur du puits, afin d'arriver jusqu'au niveau calculé à l'avance pour chaque point du chemin de fer.



Percement de la galerie supérieure dans les marnes sèches du lias.



Percement de la galerie supérieure dans les marnes sèches du lias.



Elargissement de la galerie dans les marnes.



Elargissement dans les mauvais terrains.

seurs, deux infirmiers, et des secours à domicile ont été organisés pour les ouvriers qui ne pouvaient pas être traités à l'hôpital.

Il a été pourvu à cette dépense au moyen d'une subvention de 20,000 francs fournie par l'entrepreneur, et d'un prélèvement fait sur le salaire de tous les employés et ouvriers à la tâche ou à la journée. Ce prélèvement, qui a produit jusqu'à 3,000 francs par mois, a servi, de plus, à distribuer des secours en argent aux ouvriers blessés ou malades et à leurs familles, ainsi qu'à celles des ouvriers morts peu-

Secours aux malades, aux blessés et aux familles des ouvriers morts	25,245
Total	81,725 fr.

Le souterrain de Blaisy, sans les puits, a coûté 4,900 fr. par mètre courant, soit 7,790,000 francs.

Il n'est pas sans intérêt d'indiquer ici les prix de revient, par mètre courant, des principaux souterrains exécutés en France, avec l'indication des dimensions de chacun d'eux, données sans lesquelles une comparaison raisonnable ne saurait être faite.

Les souterrains des Batignolles et de Saint-Cloud, pour le chemin de fer de Versailles (rive droite), desservis par des puits de 15 à 50 mètres, ont coûté 2,300 francs environ le mètre.

Le souterrain de la Nerthe, près Marseille, pour le chemin de fer d'Avignon à Marseille, a coûté environ 40,285,000 francs, soit 2 227 francs le mètre. La section de ce tunnel (c'est-à-dire le vide qu'il présente après son exécution), est un peu inférieure à celle du tunnel de Blaisy. La profondeur des puits est aussi beaucoup moins considérable.

Le souterrain de Mauvage, pour le canal de la Marne au Rhin, dont la section est d'un quart moins grande que celle du souterrain de Blaisy et les puits beaucoup moins profonds, a coûté entre 46 et 4,700 francs le mètre.

Les souterrains de Foug et de Liverdon, pour le même canal, avec des sections à peu près pareilles à celle de Mauvage, ont coûté de 45 à 1,800 francs par mètre. Dans celui de Liverdon, les pieds droits ne sont pas revêtus en maçonnerie.

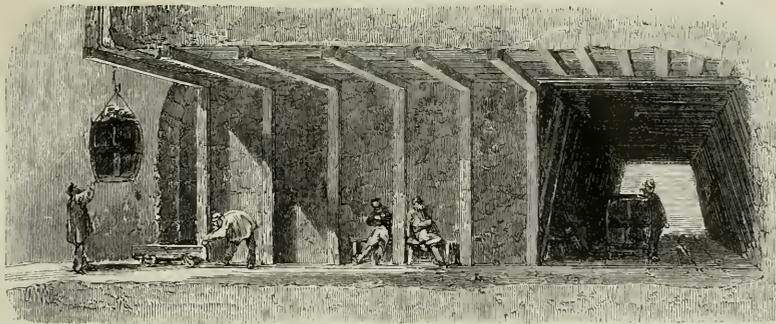
Le souterrain d'Arnschwiller, qui traverse le faite des Vosges, n'a ni sa voûte, ni ses pieds droits revêtus en maçonnerie : il a coûté environ 4,200 francs le mètre.

Enfin les souterrains

du chemin de fer de Rouen (celui de Rolleboise a 2,200 mètres de longueur, qui traversent des bancs de craie et qui n'ont qu'une très-faible section, ont coûté par mètre de 44 à 4,200 francs.

» Nous avons déjà fait connaître (Voy. l'Illustration, t. XIV, p. 35) les admirables travaux exécutés sur la ligne de Lyon entre Paris et Tonnerre. Nous n'en reparlerons pas ici : il nous suffit de rappeler qu'un de leurs premiers mérites est d'avoir doté la France d'un chemin de fer dont le service se fait avec une régularité parfaite et avec une vitesse égale, sinon supérieure, à celle des meilleurs chemins français.

» Nous n'avons pas pu vi-

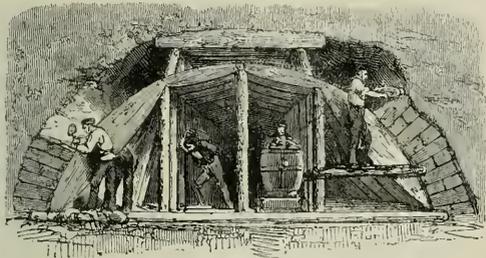


Galerie transversale allant aux puits. — Entèvement des beumes.

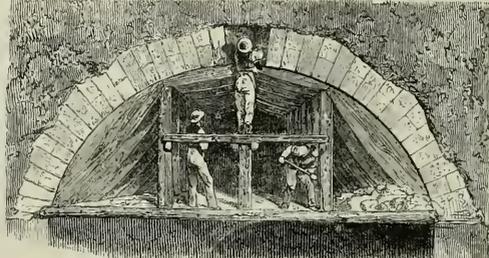
be-Neuvon : 226 mètres de long et 30 mètres de hauteur ;
» Le viaduc de Léc : 234 mètres de long et 10 mètres de hauteur ;

» Le viaduc de Malain : 225 mètres de long et 22 mètres de hauteur.

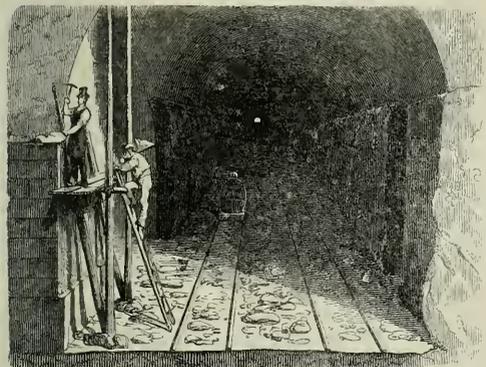
» L'ingénieur en chef de cette section, qui commence à Aisy et se termine à Dijon sur un parcours de 80 kilomètres, est M. Ducos, décoré de la Légion d'honneur pour son beau pont canal de Moissac (canal l'éral de la Garonne). M. Ducos a eu d'immenses difficultés à vaincre entre Montbard et Blaisy, dans la vallée de l'Oze, où il lui a fallu, pour éviter des tranchées dans des terrains excessivement mauvais (ar-



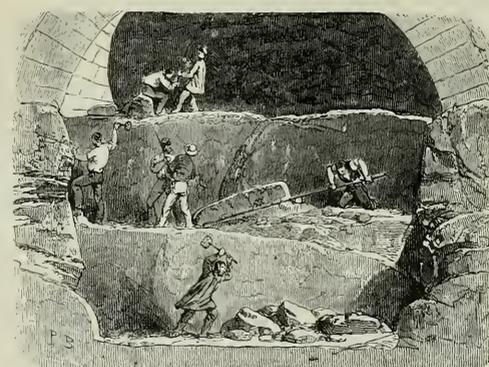
Construction de la voûte.



Clavage de la voûte.



Enlèvement du stross.



Construction des pieds-droits.

en apparence, est celle dans laquelle les savants ingénieurs du chemin de fer de Lyon ont dû déployer le plus d'habileté, surtout pour le choix du tracé.

» Mais c'est plus particulièrement à partir de Blaisy que des travaux gigantesques ont dû être entrepris pour l'établissement de la voie jusqu'à Dijon.

» Ces travaux comprennent d'abord cinq petits souterrains, qui ont ensemble 800 mètres environ ; puis neuf viaducs, dont quatre ont plus de 200 mètres de long, et deux présentent une double rangée d'arcades, pour racheter une profondeur d'à peu près 40 mètres : celui qui est le plus voisin du souterrain de Blaisy, et qui est confié au même entrepreneur, a 225 mètres de longueur et 22 mètres d'élévation au-dessus du sol.

» Les plus importants de ces viaducs sont les suivants :

» Le viaduc de la Combe-de-Fin : il a 220 mètres de longueur, 43 mètres de hauteur, et deux rangs d'arches ;

» Le viaduc de la Combe-Bouchard : il a aussi deux rangées d'arcades et 156 mètres de long ;

» Le viaduc de la Com-

siter en détail les travaux de la partie comprise entre Tonnerre et Blaisy : ils consistent principalement en deux souterrains, l'un de 520 mètres, l'autre de 1,000 mètres, à Lésines près Tonnerre, en un grand nombre de ponts sur le canal de Bourgogne et sur l'Armançon, un des affluents de l'Yonne, et en quelques tranchées considérables dans des terrains difficiles et glissants, notamment aux environs de Montbard.

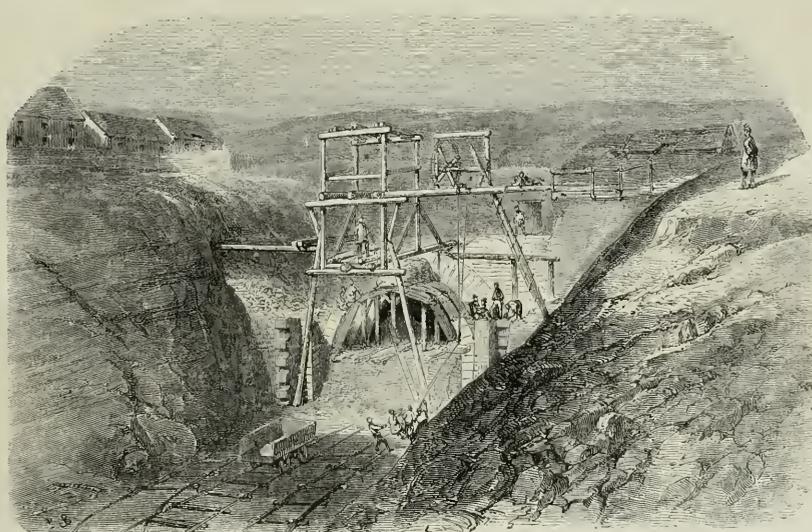
» C'est pour éviter les difficultés inséparables de ces sortes d'ouvrages, où l'ingénieur le plus habile n'est jamais sûr de réussir, et où un succès incomplet compromet l'exploitation d'un chemin de fer, que dans la vallée de l'Oze, entre Alize, Sainte-Reine et Blaisy, on a été obligé de faire suivre au chemin le thalweg, et de contourner les diverses côtes qui encaissent la vallée sur une longueur de 18 à 20 kilomètres.

» Cette partie du travail, qui se résume en travaux peu importants

giles coulantes, qui descendent indéfiniment quand on les tranche), rectifier l'ancien tracé et faire des études sérieuses dont les ingénieurs et les hommes du métier peuvent seuls convenablement apprécier l'importance et le mérite, tandis que les beaux viaducs et les immenses tranchées dans le roc, ouvrages monumentaux, seront appréciés par tout le monde.

» L'ingénieur ordinaire des travaux entre Blaisy et Dijon est M. Ruelle, auquel l'exécution du percement de la côte du Lieuran, dans le Cantal, a également valu la décoration de la Légion d'honneur.

» Enfin l'ingénieur en chef, directeur de tous les travaux du chemin de fer de Lyon, est, comme l'Illustration l'a précédemment fait connaître à ses lecteurs, M. Julien, auquel la France doit de à le chemin de fer de Paris à Orléans, et dont le nom seul est une garantie de bonne exécution et de succès. »



Travaux extérieurs. Entrée du souterrain du côté de Malain

Bibliographie.

DES AVEUGLES. — *Considérations sur leur état physique, moral et intellectuel*; par M. DUFAY, directeur de l'Institut national des aveugles de Paris (ouvrage couronné par l'Académie), 2^e édition. — Paris, Renouard 1850. — 1 vol. in-8°.

S'il y a une infirmité qui excite généralement la sympathie et l'intérêt, c'est sans contredit la cécité. Et cependant combien peu encore les sociétés modernes ont-elles fait pour une situation qui avélie si facile ment la pitié individuelle. On ne figure pas la cécité absolument en regard des troubles des autres infirmités, et le spectacle de la création, véritablement inconnus dans l'ancien. Ce qu'elle faisait peut-être de plus heureux pour les plus grand nombre, c'était de les mener à leur bercail, comme cela a encore lieu chez quelques peuples de l'Orient, héritiers des traditions cruelles des anciens vis-à-vis des enfants infirmes. Saint Louis semble le premier qui ait fondé un établissement pour les faire vivre en commun, en les tirant de leur état de dégradation au milieu de la société. C'était déjà beaucoup de faire à quelques-uns l'honneur de la vie, des siècles devenus s'écouler encore avant qu'on songeât à leur communiquer l'instruction. Ce n'est que vers la fin du siècle dernier qu'ils trouvèrent un instituteur dans notre savant H. y; l'abaissement fondé par lui a servi de modèle à tous les asiles analogues qui existent aujourd'hui en Europe et en Amérique. Que les sociétés modernes soient fières de leur supériorité sur les sociétés antiques, sous le rapport de la charité, de sentiments de bien-être développés par le progrès d'une morale; mais qu'elles soient modestes et surtout qu'elles redoublent de charité en voyant le peu de bien produit en comparaison de l'étendue du mal! Que la France, par exemple, dans cette œuvre de bien-être ne précipite pas sur les autres peuples, ne se repose pas satisfait, parce qu'elle l'a fait à la largeur de l'Empire des Quinze-Vingts et de l'Institut national des Avesugles. L'auteur de l'ouvrage qui fait le sujet de cet article étend, par la discussion des recensements faits à l'étranger, ou les recherches statistiques sont plus avancées que chez nous, et par la comparaison de quelques statistiques particulières faites en France, que la masse totale des aveugles de notre pays doit dépasser vingt-cinq mille individus, dont le plus grand nombre sont indigents. Sur ces vingt-cinq mille, combien en souffrent-ils? en quoi? dans quel état? On ne nous dit rien de ces choses-là, nous ne voyons que deux cents enfants! Dans la plus de cette classe d'infortunés est la plus favorisée, en Angleterre, cinq aveugles ont peut-être été plus secourus avec intelligence. Le mal déboute ici-bas; les ressources de la bien-être publique sont insuffisantes. Évidemment l'État ne peut pas prendre à sa charge une armée de vingt-cinq mille aveugles; d'autres infortunés surgiraient et demanderaient leur part. Mais fait tout ce qu'on pourrait faire? Et ce que l'on fait, le fait-on avec tout le discernement désirable? C'est ce que l'auteur discute avec l'autorité que lui donne sa longue et utile expérience. Il appuie sur quelques associations privées, qui ont été si difficilement dans le genre des habitants. On a trop l'habitude en France de s'en remettre pour toutes choses au gouvernement. En même temps qu'on est disposé à fronder sans cesse tout ce qu'il fait dans le ressort de son action, on voudrait volontiers qu'il lui toutes les choses qui ne le regardent pas. Ainsi, pour les aveugles, c'est à peu près le gouvernement seul qui s'en occupe; et les lui apanché qu'il leur accorde dans son institution une fois écoulés, comme personne ne s'en soucie plus. Il faut espérer que l'appel fait par M. Dufay à l'esprit d'association sera entendu, et que ses vœux d'améliorations administratives trouveront leur accomplissement.

L'ouvrage de M. Dufay est divisé en trois parties: dans la première, il examine l'état physique, moral et intellectuel des aveugles; dans la seconde, il traite de leur système d'éducation intellectuelle, musicale et technologique; la dernière est consacrée à la statistique et aux établissements spéciaux. Ce travail est suivi d'une notice sur Valentin Haüy et d'un mémoire, lu à l'Académie des sciences morales et politiques, sur l'éducation d'une jeune fille sourde-muette, aveugle et sans odorat, Laura Brignan, actuellement existante aux États-Unis, et dont l'éducation tentée et couronnée par le docteur Howe, directeur de l'Institut des aveugles de Boston, a produit des résultats si surprenants. C'est de dévouement, de sagacité et de patience n'a-t-il pas fallu pour tirer la misérable créature affligée par la nature d'un si effroyable concours de privations, de l'état de brute auquel elle semblait condamnée! Une autre jeune fille d'une vingtaine d'années, sourde-muette et aveugle, mais dotée de l'odorat, et qui vivait en France il y a quelques années, fut moins heureuse que la jeune Américaine. — Trouvée un soir sur la voie publique, couverte de haillons qui semblaient ne pas lui appartenir, et emportée dans un hospice par quelques personnes charitables, elle écarta de la main ses vêtements et se fit lire, et elle ne relevait tranquille que lorsqu'on lui en eut donné d'autres. Un magistrat, qui eut connaissance de cette déplorable situation, vint à ce que rien ne manquât à cette pauvre fille dans l'asile où on l'avait reçue. Bientôt elle le reconnut; elle sentit sa présence et lui tendit les bras en signe de gratitude. Morte un jour dans une maison, elle sembla tout à coup saisir d'une émotion inaccoutumée, elle ouvrit elle-même une porte qui se trouvait à sa droite, puis saisit une chaise avec empressement et partit en courant, sans que le docteur Howe, son père et famille. C'était ce la mère d'une jeune sœur que l'infortunée croyait reconnaître? Avant elle sentit quelque odeur qui lui avait rappelé la maison paternelle? C'est ce qu'on peut conjecturer. En se fiant, quand elle reconnut qu'elle s'était trompée, elle croisa tristement ses bras sur sa poitrine; et des larmes coulerent de ses joues. Insensiblement une profonde mélancolie s'empara d'elle, et elle s'éteignit tranquillement un jour.

A ce désolat spectacle qui trouble la raison, l'histoire des aveugles à à opposer celle des froids de persévérance, comme nous de nobles; quelques-uns des triestes affligés sont devenus des hommes éminents. Un des plus remarquables est Sanderson, né en 1681, dans le comté d'York, atteint de cécité à un an, et qui professa, à Cambridge, l'optique et la philosophie naturelle, comme ce que Didyme d'Alexandrie, devenu aveugle à cinq ans, occupa longtemps, au quatrième siècle, la chaire de mathématiques et de philosophie d'Alexandrie, et fut saint Jérôme pur de l'Épée. N'étant pas déshabillés comme les éblouis, par le soleil, ne souffrant, les aveugles ont une grande force d'attention et un esprit d'analyse plus méthodique que la mémoire est plus finement que l'aveugle développe chez eux à un haut degré. Telle était celle de Sophie Osmond, fille d'une actrice et avec une éducation de l'Institut de Paris. Elle servit en quelque sorte de

modèle à mademoiselle Mars pour le rôle de Valérie. La grande comédienne offrit à cette intéressante une personne, muette de naissance, comme gage de sa reconnaissance, un théâtre-bric-à-brac, sur lequel étaient écrits en relief les mots: Valérie à Sophie.

Tout le système d'éducation des aveugles consiste à substituer un sens à un autre. La finesse du toucher remplace chez eux la vue. Ainsi, en promenant l'extrémité des doigts sur des caractères imprimés en relief, les enfants parviennent à lire avec une rapidité surprenante, et dix semaines ont vu les mots de l'écrit se connaître le Nouveau Testament, dit M. Howe. — Mais avec l'âge cette délicatesse du tact s'évanouit, et la difficulté de la lecture augmente. Les caractères ordinaires n'ont pas d'ailleurs des formes assez tranchées pour être facilement distingués des uns des autres. La tonne seule pouvait servir à mettre le toucher de l'aveugle aux prises avec des formes faites pour parler aux yeux. Relief pour relief, pourquoi ne pas lui créer un alphabet spécial? Cette idée lumineuse suggéra à M. Charles Barbier une découverte, qui, perfectionnée par M. Braille, élève et ensuite professeur de l'institution, est destinée à faire une révolution heureuse dans l'instruction de cette classe d'infirmes si intéressantes. La base de ce système est l'emploi du point en relief. Il est curieux d'en étudier les développements et les applications à l'écriture, à la notation musicale, dans l'ouvrage si digne d'intérêt de M. Dufay, qui est un manuel complet d'éducation pour les aveugles.

A. J. D.

Notice historique sur le maghzen d'Oran, par M. WALSH ESTERHAZY, colonel du 2^e régiment de spahis, directeur des affaires arabes de la province d'Oran. — Un vol. in-8°. — Oran, 1849. — 5 francs.

Au moment où la révolution de février écoulée, l'auteur de la *Domination turque dans l'ancien régime d'Alger* — l'un des livres les plus nouveaux, les plus intéressants et les mieux faits qui aient été publiés sur l'Afrique française. — M. le colonel Walsh Esterhazy, venait de terminer un travail ouvrage intitulé: *Notice historique sur le maghzen d'Oran*. Cet ouvrage, l'essai entrepris dans le but d'attirer quelque intérêt et quelque bienveillance sur des populations envers lesquelles on lui semblait agir avec une dureté excessive, nous paraît d'autant plus intéressant à traiter plutôt en ennemi vaincu qu'un enfant des lieux à être rattachés à la commune patrie par une sage et paternelle administration. Pendant les deux dernières années il ne crut pas de voir le faire imprimer. S'il le fait aujourd'hui, c'est qu'il lui paraît, avec raison, avoir acquis quelque opportunité. — Il est bon et utile, dit-il, que la population nouvelle destinée à peupler ce pays apprenne à connaître la population indigène avec laquelle elle est appelée à vivre et à fertiliser le sol que nous a donné la conquête; il est bon qu'elle ignore pas que tous les Arabes qui l'entourent ne sont pas des ennemis, et qu'il en est parmi eux dont l'active coopération a puissamment contribué à lui donner sur cette terre la paix et la sécurité; il est bon qu'elle sache que beaucoup d'entre eux ont, eux aussi, servi de leur sang notre prise de possession du pays, et qu'eux aussi ont droit, pour leur loyer concours dans cette œuvre, à quelque reconnaissance.

On sait assez généralement aujourd'hui quel rôle furent appelés à remplir les maghzen — contingent des divers tribus arabes ralliés à la cause turque — dans l'ancienne régence d'Alger. Cette institution puissante, dont l'histoire fait le meilleur usage, est à peine connue, nous ne sommes pas en mesure de le donner, fut pour les Turcs le point de départ de leur établissement et la base la plus sûre de leur domination. Mais ce qui n'était encore qu'imparfaitement connu, c'était la nature et l'étendue des services rendus par le maghzen d'Oran à la cause française, pendant les périodes de lutes sanglantes et de rares trêves qui se sont succédées depuis leur adhésion jusqu'à ce jour: c'étaient les faits remarquables qui ont signalé sa soumission et mis à l'épreuve sa fidélité. Epars dans les actes du gouvernement, les bulletins de l'armée et les relations officielles ou particulières, ces faits avaient été entrecouverts, de sorte qu'il n'est resté dans l'esprit de la plupart des écrivains de ce pays que la coopération à son érigement, et que les tribus dont la coopération a été le résultat ont été considérées comme des tribus de nos armées. La *Notice historique* que publie M. le colonel Walsh Esterhazy pour objet de combler cette lacune, en retraçant quelques uns des pages les plus intéressantes de l'histoire de notre conquête. — En outre, dit-il, les hommes en général, et les Français peut-être plus que tous autres, sont oublieux de leur nature, non point qu'ils répudient de propos délibéré la dette de reconnaissance due à des services rendus, mais parce que les positions changent chaque jour, parce que les traditions s'établissent et se transmettent par ce qui est, par la marche naturelle du temps, le souvenir du passé est prompt à s'effacer et à disparaître, comme on oublie facilement, après les succès, les fatigues et les dangers de la lutte. Cette notice, ajoute-t-il, a donc également pour but de rappeler, s'ils étaient restés d'être oubliés, les titres que se sont créés d'être plus bienveillants ceux que nous appelons maghzen encore nos alliés, et les droits qu'ils ont acquis après la victoire, à ne pas être exclus des bénéfices de la conquête.

M. Walsh Esterhazy a raconté l'histoire du maghzen d'Oran avec une précision et une exactitude qui ont été admirables de ce fait que nous avons commises depuis l'origine de notre occupation. Il n'a pas eu crainte d'avouer non plus que jusqu'à ce jour, dans les relations de deux peuples tribus et d'une grande nation, la fidélité aux engagements dans la bonne et la mauvaise fortune, le dévouement de tous les instants, le bon rôle, en un mot, ont été entièrement du côté de ceux que nous appelons des barbares. Après avoir écrit avec indignation d'un homme d'homme et la raison d'un homme d'état des faits monstrueux d'ingratitude, il a réitéré hautement, noblement, justice et bienveillance pour les Arabes, les tribus maghzen, les tribus et les Zmelis, avec les quelles il a joué lui-même un rôle si actif, si glorieux dans ce long drama de dix-huit ans, dont le dénouement, dit-il, nous paraît certain qu'il ne se hâter de conclure et eux qui ont assisté à l'événement une telle part de dévouement et de courage, qui ont si puissamment contribué à son succès. — S'il ne nous a pas été permis, ajoute-t-il, de lui rendre, après les succès, la position qu'ils occupent ni jaloux, de leur laisser, comme ils l'avaient autrefois, une large part dans le gouvernement du pays, donnez-leur du moins toutes les immunités, dans les avantages que nous pouvons leur offrir sans inconvénient, qu'ils n'aient à regretter que le moins possible les privations des régimes passés. N'allons pas nous hâter d'établir entre les Arabes une égalité absolue que les progrès des temps peuvent

seuls annuler. Que les tribus que la force seule nous a soumiées, que la trahison à quelquefois éloignées de notre camp, puissent envier le sort de celles qui sont venues à nous d'elles-mêmes, de celles qui nous sont restées constamment fidèles. Ne craignons pas de manifester hautement nos préférences. Agir ainsi ce ne sera pas seulement agir avec équité, ce sera agir suivant une bonne et intelligente administration; ce sera éprouver à la possibilité de l'ancien gouvernement, qu'il ne faut pas oublier de constater que l'ancien régime, ce n'est pas de bon et d'utile, ce n'est pas profitable et temporaire à nos intérêts et nos idées... etc.

L'histoire du maghzen d'Oran termine. M. Walsh Esterhazy s'est posé et a résolu ce problème que voici: Quelle est la meilleure organisation de l'armée en Algérie pour maintenir et assurer la pacification, protéger et garantir efficacement les nombreux intérêts épars dans le pays, au moyen d'effectif et aux moindres dépenses possibles? Dans son opinion ce serait étrangement se tromper que de penser que la France en, dès à présent, lui avec les instructions. Il croit que longtemps encore elle pourra voir la guerre au sein de la paix la plus profonde, et après avoir conclu qu'un mois de se résigner à entretenir en Afrique une armée permanente qui gêne la marche de sa politique en Europe, c'est une nécessité pour elle songer sérieusement à se créer sur les lieux mêmes, pour l'attaque et pour la défense, des ressources économiques qui lui permettent de réduire son armée sans compromettre son établissement, il indique comment elle pourrait se procurer ces ressources.

La neuvième et dernière partie, qui n'a pas moins de 100 pages, contient plus de cent notes ou documents officiels d'un haut intérêt historique qui rendent difficile de trouver ailleurs.

Cet utile et remarquable ouvrage a été imprimé à Paris. Il a coûté de longs veilles et des dépenses assez considérables à son auteur, qui n'a reculé devant aucun sacrifice pour tâcher de rendre un nouveau service à son pays. Et bien, le pourra-t-on croire, tel est l'esprit de l'administration en France, que la douane a saisi à Valenciennes les exemplaires envoyés à Paris par M. Walsh Esterhazy pour être donnés ou vendus, et qu'elle a élevé la prétention de faire payer à son livre écrit par un Français dans l'intérêt et de la métropole et de la colonie, l'imprimé par les ouvriers français, sur du papier fabriqué en France, les plus modestes droits de douane et de transit sur les ouvrages étrangers ou français imprimés à l'étranger. M. Walsh Esterhazy a réclamé, comme on le pense bien; mais que de temps ne lui faudra-t-il pas perdre avant d'avoir obtenu gain de cause contre la sottise de MM. les douaniers hautes et petits! A. J.

Mably, théories sociales et politiques, avec une introduction et des notes; par PAUL ROUSSAU. — Paris, chez Gustave Sandré.

Ce fut l'erreur profonde de la philosophie du dix-huitième siècle de vouloir rendre la perfection de l'humanité à son état primitif, et que de supposer que l'idéal social à l'accomplissement n'avait pu exister que la réalité la plus infime et la moins digne de regret, l'ignorance, la barbarie, l'individualisme grossier et l'inégalité des forces préparant déjà celles des rangs. La notion de la perfectibilité éblouissant à ces libres penseurs, à ces fiers géants qui cependant frayèrent les voies de l'avenir en foulant celles du passé, ils furent, si je puis ainsi dire, conduits à prendre l'histoire à rebours; ils remonterent les siècles et, par un effet de mirage assez naturel, au surplus, à l'homme individuel, du présent, et qui se prend à regretter un passé plus modeste, et plus sûr, et plus sûr encore ce qui était du passé, et condamnent comme ruine, dévastation, tyrannie, oppression, abrutissement, toutes les formes successives que l'humanité empruntait à partir de son origine pour s'approcher de plus en plus de la perfection absolue où elle n'a cessé de tendre, du jour, du premier jour et de la première heure ou le premier homme fut créé.

Cette doctrine devait fatalement aboutir à la sauvagerie, et elle est tout entière dans l'anathème fulminé par Rousseau contre les *salots*, comme étant le premier de ces arts funestes qui altèrent l'âme à un degré qui n'est plus que le commencement de l'esclavage et du servage et du corrompu. Il y avait donc une contradiction dans Diogène, lui aussi, avait cassé son écuelle, ce qui n'avait pas empêché les progrès de la céramique, sans grand dommage appréciable pour la moralité de l'homme.

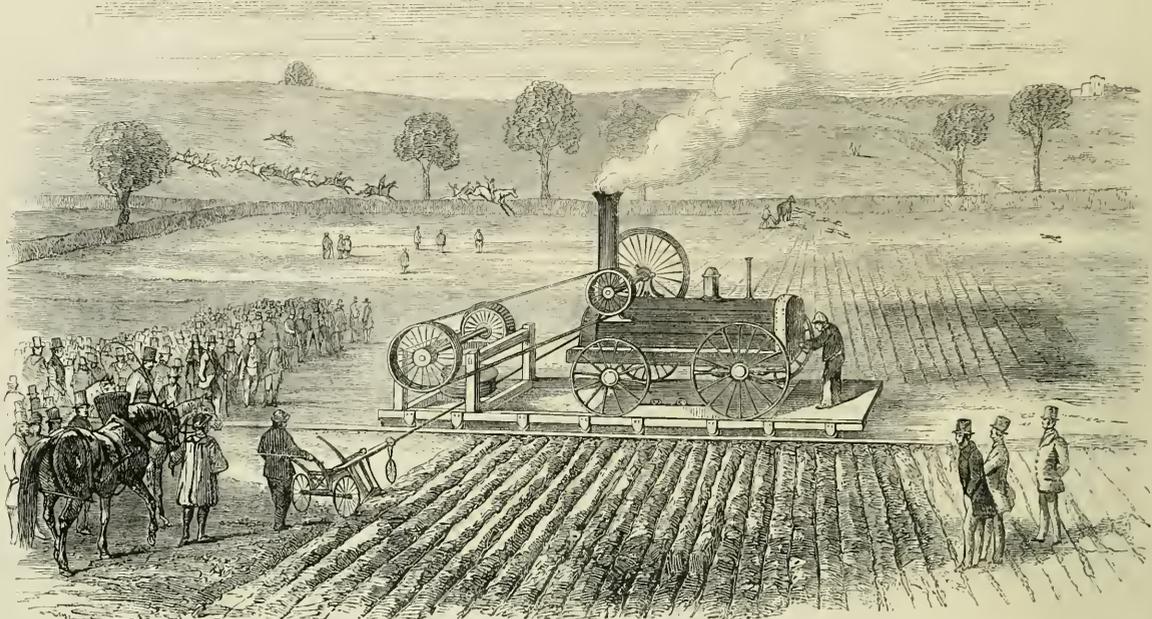
Tout des mêmes erreurs, et croyant, comme Rousseau, que tout est bien sortant des mains de la nature, a Mably fut cependant moins absolu et moins logique dans ses conclusions que le philosophe de Genève, parce qu'il était plus pratique. Il avait mis la main aux affaires de ce monde sous le cardinal de Tencin, dont on assure qu'il fut l'âme, et il comprenait bien instinctivement, à travers ses rêveries rétrogrades, qu'il n'était guère plus possible au genre humain de remonter le cours des siècles qu'à l'époque géographique de rétrograder vers sa source. Adorateur passionné de l'égalité absolue, partisan non moins déclaré de la communauté des biens, il voit dans la propriété individuelle et dans la disparité des conditions l'origine de tous maux; l'ambition et l'avarice sont à ses yeux les deux passions subversives de tout bon accord social; mais, désespérant d'atteindre jamais complètement au sein des sociétés humaines ces vœux et ces idéaux éternels, il propose de les combattre, et se résout à leur opposer que le palladium des lois, comme il les appelle, et, tout mieux que personne, il déplore et constate l'inégalité. Tout en lui hant l'auteur du prestigieux *Discours sur l'inégalité des conditions*, qui lui moins décrit inflexiblement le cercle de son paradoxe, d'avoir prescrit le sabotier, il se borne à bannir du milieu humain, *autant que possible*, le luxe et les arts qui ne sont point de nécessité première; il veut en-haïner l'homme dans le bien étroit d'une médiocrité voisine de la rudesse primitive, ne voyant pas que la limite, essentielle relative, du supérieur et de l'inférieur est à jamais indécidable.

Mably a donc le sort des théoriciens qui partent d'une base fautive et aboutissent jusqu'à lui les conclusions d'une erreur dont ils ont connu l'origine, et dont le sentiment leur pèse et les paralyse en chemin. Il ne sert de rien à Mably de s'être arrêté à mi-route, et de se tenir au milieu même à laquelle il s'est arrêté, de se faire passer à travers sa tête, à son système social. Il en fait dire autant de sa psychologie, basée sur la même mesure et les mêmes suppositions de son faux. Mably ne peut, comme nous le voyons, comme écrivain, comme critique, comme moraliste, comme politique pratiquant, à ce point d'arrêt que ses écrits témoignent d'une précision distincte et tout à fait extraordinaire de ses événements qui, à la fin du siècle, allaient renouveler la face de l'ancien et du nouveau monde; à

bèche pour un travail qu'elle exécute beaucoup mieux, managée par la main de l'homme et dirigée par sa volonté habile. Voilà ce que la force mécanique doit chercher à reproduire, et non pas la marche lente et tranchante du soc, qui découpe une tranche non brisée de la surface du sol faisant un *fulcrum*, un appui du sol inférieur, et de la sorte pressant et poussant ce sous-sol d'année en année, le stérilisant

en l'endurcissant, et le rendant impénétrable aux racines des plantes annuelles. Ce n'est là que le premier procédé d'une série de procédés imparfaits; et non pas une chose qu'il soit désirable d'imiter, non pas une chose qui soit nécessaire lorsqu'on emploie la bèche. Pour tout donc alors chercher à produire le labour par la force de la vapeur avec un appareil stationnaire ou mobile? Il s'agit non de

labourer mais de cultiver, d'exécuter le travail que le fermier d'aujourd'hui est forcé de diviser en trois, quatre ou cinq opérations, et qui ne fait pas moitié aussi bien que le jardinier en une seule. Autant vaudrait appliquer successivement la chaudière et le cylindre au timon d'un chariot, au brancard d'une charrette, au levier de la pompe ordinaire, à la quenouille et au fuseau de l'ancien rouet, que



Application de la vapeur au labourage. — Essai fait par lord Willoughby d'Eresby, à Grimsthorpe (Angleterre).

s'amuser à marier la force de la vapeur avec le grossier travail de la charrue. Dans chaque industrie où la vapeur a remplacé le moteur animal (comme c'est sa mission), il a fallu l'atteler à la besogne avec le brynnis qui lui convient. Au lieu de la marche du cheval entraînant l'essieu autour duquel la roue tourne, l'homme saisit l'essieu comme une manivelle mobile qui fait corps avec la roue. Au lieu de peser à l'extrémité du levier de la pompe, elle s'attaque au piston lui-même pour le soulever ou l'abaisser. Au lieu de perdre du temps à manoeuvrer la rame d'arrière en avant, elle frappe sans relâche la roue à aubes, ou, ce qui est encore mieux, une simple hélice. Mais de tous ses triomphes, le plus grand, le plus merveilleux est son action dans le métier à filer. Elle imite et remplace avec supériorité le pied, la main, le doigt, la volonté intelligente. Deux cylindres, dont un garni d'une peau humide, roule et condense la matière en un fil comme le ferait la pression des doigts que l'on mouille. Après de tels prodiges doit-on regarder comme un problème insoluble le travail de retourner et briser une motte de terre? Je dis retourner et briser, car c'est en ces deux opérations que consiste le problème de la culture.

Sous un climat sec la chose est plus simple que sous notre atmosphère humide, car nous sommes obligés de trancher le sol au lieu de le briser. Analysons le travail qu'exécute la bèche. On presse sur le fer pour qu'il pénètre dans le sol à la profondeur voulue, puis la main pèse sur le manche comme sur un levier pour soulever la motte, que l'on retourne et que l'on rejette à l'envers dans la tranchée ouverte; la face inférieure est divisée et brisée de manière à ce qu'elle se laisse pénétrer par l'atmosphère qui est, en réalité, le véritable pouvoir fertilisant; le point essentiel est d'exposer le sol à son influence aussi complètement que possible. Est-il besoin de rappeler combien la charrue est déficiente pour un tel résultat, elle qui pénètre dans le sol à la manière d'un coin en exerçant une rude pression, au lieu d'élever, de désagréger?

Nous ne suivons pas l'auteur dans les détails purement techniques des effets du labour actuel; nous ne voulons qu'exposer son opinion judicieuse sur la direction, selon lui mauvaise, que l'on donne en Angleterre à ces tentatives d'introduire la force de la vapeur dans le travail agricole.

Les inventeurs français nous semblent s'être parés tout d'abord dans une meilleure voie. Il y a trois ou quatre ans, M. Barrat a essayé une machine qui n'est point destinée à remorquer la vieille charrue, à labourer, mais bien à mettre en jeu des roues à deux dents, dont le travail est le même en bonté que celui des biches. La Presse a donné à cette époque quelques détails fort intéressants sur ce sujet.

Qu'on se figure une locomotive d'un petit modèle à cylindres oscillants sur les côtés, et munie sur quatre roues en fer à jantes très-larges, et qui, au moyen d'un engrenage, peut tourner avec facilité à droite, à gauche, marcher en avant ou en arrière à volonté. A cette machine est attaché, à son

certaine hauteur, un châssis qui se prolonge au delà de l'extrémité postérieure de la machine ou celle du chauffage, et qui porte, près de sa traverse extrême, un arbre à cames armé de dix à douze roues à deux dents engagées chacune dans de forts manches en bois de 1 mètre environ de longueur, lesquels sont solidement fixés sur cet arbre. Des galets, mus par les bielles de communication de mouvement, attaquent successivement les cames de cet arbre et soulèvent d'abord simultanément toutes les roues, puis ensuite les font retomber par un mouvement vif et rapide qui les fait précéder à une certaine profondeur dans le terrain; alors d'autres pièces du mécanisme ramènent l'arbre en arrière ainsi que toutes les roues fichées en terre, qui entraînent avec elles la bande de terre qu'elles viennent de mordre, et la renversent et la font croquer dans la jauge précédente. Cela fait, les roues se relèvent. Dans l'intervalle, la locomotive ayant avancé d'une longueur de terrain qu'on peut fixer à volonté, et l'arbre des roues s'étant fait une nouvelle bande de terre qui est renversé à son tour, et ainsi de suite sans interruption. Ainsi, la machine est une combinaison de la locomotive ordinaire, sauf quelques modifications de détail et des organes pour tourner à volonté, et d'un système mécanique de roues qui travaillent, à peu de choses près, comme si ces instruments étaient manoeuvrés à bras d'hommes.

La machine se manoeuvre d'ailleurs avec une extrême facilité; elle marche en avant et en arrière avec une vitesse qu'on peut régler à volonté; elle ne foule pas le terrain labouré et ne s'avance jamais que sur l'épente; elle tourne avec facilité et rapidité aux extrémités du champ en passant des tournées qui ne sont pas plus longues que celles d'une charrue attelée de deux chevaux. On peut à volonté l'arrêter spontanément, la faire marcher sans retard une fois chauffée, molérer à volonté la force du coup des roues ou lui donner plus d'énergie, embrasser une bande de terre plus ou moins large.

La machine, qui est de la force de trois et demi à quatre chevaux, en s'avancant au taux de quinze centimètres par coup de piston et de roue, a frappé depuis trente-à-quinze jusqu'à quarante coups à la minute, c'est à dire que par minute elle a, au minimum, avancé de quatre mètres quatre-vingt-dix centimètres; et comme les roues occupent une largeur de deux mètres, il y a eu neuf mètres huit centimètres carrés de surface travaillés par minute à une profondeur de dix centimètres; mettons dix mètres.

A ce taux la machine labourerait six cents mètres carrés par heure et six mille mètres en une journée de dix heures. Mais elle est, assure-t-on, susceptible d'un travail double, lorsqu'elle fonctionne à toute vapeur et surtout lorsqu'on manœuvrera la surface de chauffe, qui est et n'est pas difficile dans le premier modèle. Cet essai s'est fait dans le parc de Bercy, chez M. de Nicolaï.

Lui a-t-on donné des suites. ou M. Barrat, l'inventeur, encouragé peut-être par suite du coup dont la révolution a frappé depuis toutes les industries, a-t-il porté, comme tant d'autres, ses talents sur la terre étrangère? Nous l'ignorons. Mais dans tous les cas, à supposer qu'il réussisse complètement et qu'il résolve le problème, il est probable que notre pays ne sera pas le premier à tirer avantage de l'invention. Notre agriculture n'est pas encore arrivée au point de saine économie, ni surtout d'abondance de capitaux, où l'on puisse procéder des appareils aussi coûteux à élablir et qui exigent des ouvriers mécaniciens. Nous avons, dans cet article, tenu à constater, du moins, que, dans cette question comme dans tant d'autres, la France n'est pas demeurée en arrière et que même, au point de vue des économistes anglais, elle aurait mieux posé la question que sa rivale. Ce n'est certes pas l'imagination qui, chez nous, fait défaut.

SAINT-GERMAIN LERIC.

Rébus.



EXPLICATION DU DERNIER REBUS

Si l'on promet et s'engage, il faut payer.

On s'abonne directement aux bureaux, rue de Richelieu, n° 40, par l'envoi franco d'un mandat sur la poste ordre Lechevalier et Co, ou près des directeurs de poste et de messageries des principaux libraires de la France et de l'étranger, et des correspondances de l'agence d'abonnement.

PAULIN.

Tiré à la presse mécanique de PLOU FRÈRES, 30, rue de Valenciennes, à Paris.